

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante-troisième séance – Mercredi 20 février 2008, à 20 h 30

**Présidence de M. Guy Dossan, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M<sup>mes</sup> Maria Casares, Laetitia Guinand, Mary Pallante* et *Maria Pérez*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Rémy Pagani*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 7 février 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 février, mercredi 20 février et lundi 25 février 2008, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Pétitions.**

**Le président.** Nous avons reçu la pétition P-208, «Contre le stationnement au quai Capo-d'Istria», qui sera renvoyée à la commission des pétitions.

**4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 4 000 000 de francs destiné au concours et à l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives, parcelle 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-473 A)<sup>1</sup>.**

*Suite du premier débat*

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, il est normal qu'un débat sur le théâtre soit passionné; cependant, à mon sens, passion ne veut pas dire excès. Or j'aimerais vous rendre attentifs à deux excès qui me paraissent hors de propos ce soir. A gauche toute!, par la bouche de M<sup>me</sup> Salika Wenger, a proposé de traiter à la manière d'un coup de poker le vote des 4 millions de francs demandés dans la proposition PR-473. En gros, il s'agit de payer

---

<sup>1</sup> Rapport, 4306.

pour voir! Voilà une optique caricaturale qui me semble fort mal placée dans ce débat. En effet, il ne s'agit pas d'un coup de poker, mais d'une réflexion mûrie issue d'un long processus.

Bien que la rapporteuse M<sup>me</sup> Contat Hickel et M. Queloz en aient développé l'historique tout à l'heure, je rappelle que l'origine de cette demande de crédit remonte à certains événements, parmi lesquels il y en a un que nous avons complètement oublié de citer: c'est sur proposition de la direction même de la Comédie que le Conseil municipal a décidé, avec le Conseil administratif, non pas de rénover complètement le bâtiment, mais d'y procéder à des restaurations légères dans la perspective de construire un nouveau théâtre dans un autre lieu. Je crois qu'il est très important de garder cela en tête.

Dès lors, nous avons travaillé avec les gens de théâtre, et l'Association pour une Nouvelle Comédie a étudié la question et a, par son action, fait économiser près de 80 000 francs à la Ville de Genève. Il ne faut pas prendre les gens pour des numéros, pour des cobayes, et dire que nous allons continuer le processus de la Nouvelle Comédie, qui doit aboutir à ce crédit d'étude. C'est quelque chose d'extrêmement sérieux. M<sup>me</sup> Kraft-Babel, libérale, proposait tout à l'heure de renvoyer la réflexion au Forum «art, culture et création». Mais ce sont les animateurs mêmes de ce forum qui nous proposent la construction d'une Nouvelle Comédie – en association avec les milieux politiques, d'ailleurs.

Nous voyons dans le vote de ces 4 millions de francs un excellent moyen d'envisager la réalisation future d'un grand projet pour Genève. Dans le contexte de l'Eurofoot, personne ne se pose trop de questions sur les millions de francs investis... Mais il est une question – à mon avis très bonne – qui devrait préoccuper le Conseil administratif à l'avenir: la recherche de fonds auprès de l'Etat et des communes. Ni l'Etat ni les communes, ni même la France voisine, ne peuvent être omis quand il s'agit de l'agglomération genevoise dont je parlais tout à l'heure. De nouvelles pistes sont à explorer de ce côté-là. Je souhaite que la Ville, l'Etat, et les communes – en bref, l'agglomération genevoise – travaillent de manière complémentaire afin d'aller dans ce sens, surtout pour un projet de cette qualité!

J'aimerais également revenir sur la position d'A gauche toute!, exprimée tout à l'heure en de belles envolées lyriques, qui consiste à refuser de fermer un théâtre. Mais il s'agit ici de la construction d'un nouveau théâtre! J'ai l'impression que certains membres de ce groupe politique veulent tout et plus encore! Ils veulent que les bâtiments actuellement utilisés comme salles de spectacle continuent à l'être, même quand nous aurons construit du neuf! Pour notre part, nous encourageons le magistrat à adopter une approche plus rationnelle dans ce genre de situations. Investir dans la construction d'un nouveau théâtre, comme quelqu'un l'a appelé tout à l'heure, engendrera des frais supplémentaires de fonctionne-

ment et des frais liés à la subvention accordée à la Fondation d'art dramatique (FAD). Ces aspects du projet sont fondamentaux, et nous devons vraiment les avoir à l'esprit.

Je pense que nous devrions tous, ce soir, voter ce crédit d'étude pour la Nouvelle Comédie. Ce serait vraiment un signe politique très fort, un encouragement passionné à la culture. Mais il nous faut être conscients que, une fois ledit crédit accepté, le travail ne sera pas terminé. Pour pouvoir envisager la construction d'un nouveau bâtiment, il faut chercher des partenariats. Tel est le devoir de la Ville et du Conseil administratif. Il me semble que nous pouvons tomber d'accord sur le crédit d'étude demandé dans la proposition PR-473, qui servira à mettre en chantier le projet, car il est certain à nos yeux que cela ne pourrait qu'aboutir à la construction d'un nouveau théâtre. (*Applaudissements.*)

**M. Georges Queloz (L).** Je remercie M. Lathion d'avoir recentré le débat. Tout d'abord, j'aimerais faire une petite mise au point, qui s'adresse en particulier à M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio. Nous ne sommes pas là, ce soir, pour vanter les mérites architecturaux de ce projet comme elle l'a fait tout à l'heure, puisqu'il n'y a pas encore de projet... Nous pouvons toujours comparer un bâtiment qui n'est pas destiné au théâtre avec un théâtre, ou comparer un théâtre avec un autre théâtre, mais comparaison n'est pas raison! En effet, il faut tenir compte des salles de spectacle proprement dites, mais aussi de tous les équipements et annexes nécessaires.

Quant à M<sup>me</sup> Figurek – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – j'ai cru tout à l'heure qu'elle avait eu une petite absence lors de son intervention, mais je me suis finalement rendu compte qu'elle comprenait tare pour barre à ma position. Je n'ai jamais dit qu'il fallait demander de l'argent au Canton, que c'était justement l'une des tâches de la Ville et d'une collectivité comme la nôtre de s'occuper des infrastructures d'animation culturelle, alors qu'il n'en serait pas de même pour les musées. Mais je ne veux pas épiloguer plus longtemps là-dessus.

Ce que je voudrais simplement dire, ce soir, c'est qu'il ne faut pas se tromper de débat. Il est trop facile de nous enthousiasmer et de tous nous dire favorables au projet dont il est question ici. Mais quand il s'agira de voter le crédit demandé, il faudra faire en sorte qu'il ne soit pas refusé par la population. Or telle est justement la crainte des libéraux. Nous estimons qu'il ne faut pas voter aujourd'hui 4 millions de francs pour une étude complètement déraisonnable, disproportionnée, inacceptable et donc rejetable par le peuple lors d'un référendum. Nous ne voulons pas mettre 4 millions de francs à la poubelle comme cela! Voilà le problème! Or c'est bien devant cette responsabilité-là que nous sommes ce soir.

On a justifié la décision de ne pas investir lourdement pour rénover la Comédie actuelle par la perspective d'en construire une nouvelle. D'accord, mais soyons raisonnables! J'ai déjà exprimé cet avertissement. Demandons au Conseil administratif de ne pas élaborer un projet dépassant les 50 millions de francs, afin d'éviter que le crédit d'étude qui sera voté tout à l'heure ne finisse à la poubelle. Telle est la préoccupation primordiale des libéraux.

J'ajoute encore que, s'il faut attendre la redistribution des tâches entre la Ville et le Canton pour envisager la construction d'une Nouvelle Comédie en partenariat, mes petits-enfants auront déjà l'âge de la retraite au moment où il sera enfin prévu de réaliser ce projet! Ou pire encore: ils en entendront parler dans un établissement médico-social... Cette Nouvelle Comédie aura pour drame de n'avoir jamais vu le jour!

**M. Sylvain Clavel** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je n'ai pas assisté aux travaux de la commission au sujet de la proposition PR-473, il est vrai, mais en tant qu'amateur d'art – et notamment de théâtre – je ne manque pas de m'inquiéter devant l'ampleur de ce projet. Je constate les divergences exprimées quant à l'aspect financier du problème. L'Etat et l'Association des communes genevoises (ACG) risquent bien de confirmer leur non-participation à ce projet ambitieux d'environ 70 millions de francs, au moment même où des apports privés demeurent plus qu'incertains. Je me vois donc dans l'obligation de m'opposer – bien tristement, je l'avoue – à la construction d'une Nouvelle Comédie aussi onéreuse, qui fera d'ailleurs certainement l'objet d'un référendum chez les contribuables.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je souhaite rétablir la vérité sur certains propos attribués aux libéraux et dans lesquels, pour ma part, je ne me reconnais pas. A gauche toute! a prétendu que nous aurions qualifié la Nouvelle Comédie d'«outil inutile». Franchement, je ne crois pas avoir jamais prononcé de telles paroles. En tant que libéraux, nous considérons qu'il relève de la responsabilité de la commune Ville de Genève de s'investir dans tout projet théâtral. Certains aimeraient que l'Etat participe financièrement à cette réalisation, or il a clairement refusé d'entrer en matière. Reste à voir ce qu'il en sera de l'ACG et des privés, problème qui n'est pas résolu. Par conséquent, nous ne devons pas agir comme la grenouille qui veut se faire plus grosse que le bœuf.

Pour ce qui est des assertions du type «vous direz à vos députés», vous transmettez à M<sup>me</sup> Figurek, Monsieur le président, que j'attendais un peu plus d'éléance de sa part. Quant à nous, nous demandons depuis longtemps que la gauche

transmette à ses conseillers d'Etat que nous avons besoin de leur aide pour financer le Grand Théâtre, si nous voulons continuer à en assurer le fonctionnement... (*Remarques sur les bancs d'A gauche toute!*)

**Le président.** S'il vous plaît! Un peu de silence!

*M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.* Nous avons également entendu le Parti démocrate-chrétien nous expliquer avec beaucoup de lyrisme qu'il fallait commencer par dépenser et travailler ensuite... C'est une conception comme une autre, mais ce n'est malheureusement pas tout à fait la nôtre!

En revanche, nous soulignons qu'il y a de nos jours un bouillonnement culturel comme on n'en a jamais vu précédemment, et que ce mouvement vient de la base, à savoir du rassemblement des artistes. Nous nous réjouissons de les rencontrer, car nous avons des projets et nous voulons les y associer. Ce sont là des éléments nouveaux, bien que cette construction soit envisagée depuis fort longtemps. J'insiste: nous nous réjouissons de participer avec les artistes, à la fin de la semaine, à cette grande entreprise que sera le Forum «art, culture et création». Je tiens à remercier ici personnellement M<sup>me</sup> Cléa Redalié, qui a beaucoup contribué à cette initiative de grande envergure telle qu'il n'y en a jamais eu sur le territoire genevois. Elle permettra de rassembler les acteurs culturels, les privés et les politiques, pour l'avenir de la culture à Genève.

**M. Robert Pattaroni (DC).** En prolongement de l'excellente intervention de notre chef de groupe, M. Lathion, je voudrais apporter encore quelques éléments au débat qui nous anime ce soir au sujet de la Nouvelle Comédie. Je ne reviens pas sur l'opportunité de construire un tel bâtiment pour l'art dramatique, mais j'interviens au sujet du financement du projet.

Selon les propos de M<sup>me</sup> Kraft-Babel, le Conseil d'Etat – composé de représentants des principaux partis de la République et à majorité Alternative – aurait affirmé qu'il n'y participerait pas. C'est possible et sans doute vrai, mais nous savons tous qu'il est en train de réfléchir à une nouvelle organisation des finances publiques genevoises. Dans ce cadre, il envisage que les grands projets soient bel et bien pris en charge par l'ensemble des collectivités publiques genevoises, y compris le Canton. Voilà tout de même un élément important. Je rappelle qu'un excellent magistrat libéral qui partage certainement ce point de vue siège au Conseil d'Etat... Je pense donc, Madame Kraft-Babel, qu'il vous faudrait mettre à jour vos connaissances en matière d'évolution des finances publiques genevoises.

En outre, comme cela a brièvement été dit tout à l'heure – mais le Parti démocrate-chrétien tient à insister sur ce point – le temps est venu, à Genève comme dans d'autres pays, d'ouvrir ce genre de projets à des partenariats public-privé indépendamment de la tendance politique des gouvernements. Prenons l'exemple de l'Italie, et notamment du dôme de Milan, l'un des grands chefs-d'œuvre de l'architecture mondiale, qui est actuellement en restauration. D'immenses panneaux y indiquent avec des lettres d'au moins 2 m de haut le nom d'une banque qui finance les travaux. Evidemment, cela peut faire sourire... Pour ma part, je trouve qu'il s'agit là d'une solution très astucieuse, l'important étant que le bâtiment soit sauvé. Tant mieux si les partenaires privés y trouvent également leur avantage, aussi longtemps que le but à atteindre est de rénover ou de construire!

Enfin, les démocrates-chrétiens sont un peu tristes de constater que, parmi tous les partis qui siègent dans cette enceinte, il y en a un qui adopte une attitude essentiellement négative: l'Union démocratique du centre. Nous n'avons pas entendu de propositions de sa part, et nous ne savons même pas si elle est favorable au développement de l'art! A entendre ses représentants, on se croirait dans une ville qui aime à se dire internationale mais qui, chaque fois qu'il faut engager un vrai débat, retombe dans la mentalité de village. Il est fort dommage que ce parti fasse preuve d'une telle mentalité!

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel** (Ve). Je serai extrêmement brève. Après avoir entendu l'ensemble des partis s'exprimer au sujet de la Nouvelle Comédie, je voudrais relever un point qui m'a frappée lors des discussions que nous avons eues à la commission des travaux sur la proposition PR-473. Il y a des partis qui ont fait preuve d'un certain manque de courage politique, ils l'ont d'ailleurs à nouveau démontré tout à l'heure.

Il est tout à l'honneur des groupes siégeant au Conseil municipal de relever l'importance de l'aspect financier du projet, quant à son subventionnement et à l'entretien à long terme du nouveau théâtre. Néanmoins, il me semble que nous avons complètement passé sous silence l'aspect culturel de la proposition qui nous est soumise. En outre, je dénonce le fait que des contre-propositions de nature parfaitement dilatoire ont voulu obliger la commission des travaux à demander un nouveau projet, manœuvre qui n'avait pas lieu d'être, puisque nous n'avions pas encore de projet du tout! Nous avons donc dû retarder d'une séance le vote de la proposition PR-473 par ladite commission, car certains prétendaient que la Nouvelle Comédie ne serait finalement pas construite à l'endroit choisi. Je le répète, à mon avis, il ne s'agissait là que de mesures dilatoires, même si nous avons reçu ainsi des compléments d'information finalement utiles.

J'aimerais dénoncer autre chose encore: bien des personnes n'ayant pas participé aux débats de la commission des travaux sur cet objet ont préféré ce

soir moult approximations. Personnellement, je trouve regrettable que les commissaires eux-mêmes qui sont en possession des éléments d'information les plus précis se soient abstenus ou soient restés en retrait dans la défense de ce projet.

Enfin, Monsieur le président, je souhaiterais que nous procédions au vote nominal sur cet objet, un vote non pas électronique mais par appel oral des conseillers, s'il est d'ores et déjà possible de procéder ainsi.

**Le président.** C'est nouveau, mais pourquoi pas?

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, après les propos aimables et pleins de charité du représentant du Parti démocrate-chrétien, vous pensiez bien que j'allais prendre la parole... Nous sommes ici pour exposer notre vision politique de la société, pas pour critiquer les propositions des partis des uns et des autres!

Je relève au passage que le Parti démocrate-chrétien a fait un immense progrès depuis son dernier congrès, puisqu'il est maintenant favorable à l'expulsion des criminels étrangers. En fait, il reprend en cela le programme fédéral de l'Union démocratique du centre! Mais voyez-vous, Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens, vous pouvez bien donner des leçons aux gens, mais le suivisme ne vous mène pas à grand-chose. Nous nous retrouverons prochainement, Monsieur Pattaroni, et nous aurons l'occasion d'échanger des propos aimables et pleins de charité, comme vous savez si bien le faire.

**M<sup>me</sup> Christine Camporini** (R). Pour paraphraser M<sup>me</sup> Contat Hickel, cet objet représente une certaine vision d'un projet culturel qu'il est de notre responsabilité d'apporter à la vie genevoise. A un moment donné, il faut avoir le courage de se dire qu'on y va et d'y aller – mais pas la tête dans le sac ni les yeux fermés! Bien sûr, on peut vouloir attendre le Forum «art, culture et création» ou une autre rencontre de ce type... Il y aura toujours une raison d'attendre, mais pendant ce temps rien ne se fait! Nous trouvons cela dommage.

En ce qui concerne la Nouvelle Comédie, nous pensons qu'il vaut la peine d'aller de l'avant maintenant, mais pas la tête dans le sac, je le répète. Nous devons fixer un plafond et rester très attentifs à ce que nous dépensons pour ce projet et comment. Au lieu d'ériger un palais, nous pouvons construire un bâtiment plus raisonnable, mais qui aura tout autant d'âme et qui sera tout aussi imposant. C'est avant tout les artistes – qui vivront sur les lieux – qui comptent, et

pas seulement l'aspect architectural! Je ne siégeais pas encore dans cette enceinte à l'époque, mais je regrette que la proposition PR-473 ait été étudiée uniquement à la commission des travaux, car je pense qu'elle aurait mérité de passer également par celle des arts et de la culture.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Monsieur le président, vous transmettez à M<sup>me</sup> Contat Hickel que sa manière d'accuser certains partis d'avoir agi de manière dilatoire est pour le moins choquante. A un certain moment, il est vrai, nous avions des doutes sur le fait que la Nouvelle Comédie serait bâtie exactement à l'endroit prévu; il était question de la déplacer vers l'est ou vers l'ouest, et ce n'était pas très clair. Nous avons donc voulu entendre M. Pagani sur ce point. S'il est dilatoire de demander l'audition du magistrat – qui a d'ailleurs été votée à l'unanimité de la commission, moins les trois voix des représentants des Verts – je m'interroge sur ce qu'il faut faire dans ce genre de cas! La commission des travaux a choisi de procéder ainsi, elle l'a fait et cela nous a permis d'adopter la position que nous défendons ce soir.

**M. Patrice Mugny, maire.** Je ne ferai pas de grande déclaration solennelle. Je rappelle d'ailleurs que, selon la tradition, le Conseil administratif développe ses intentions au moment de la présentation du projet – cela a été fait – puis le magistrat conclut le débat lorsque le rapport de commission est examiné en séance plénière. Il peut toujours arriver que son intervention finale rallume des mèches, mais j'essaierai de l'éviter et de nouer la gerbe en beauté.

Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous dire merci. Mis à part quelques petites pointes, je trouve que ce débat a été de très bonne qualité. Il y a eu des interventions fortes, dignes d'un vrai débat politique sur ce que nous souhaitons en matière de culture à Genève. Ensuite, je remercie d'ores et déjà la majorité qui se dessine très clairement en faveur de la proposition PR-473; j'espère que cette tendance se confirmera au moment du vote. Le Conseil administratif souhaite réaliser une Nouvelle Comédie, c'est un projet qu'il porte depuis plusieurs années et il sait gré au Conseil municipal de lui marquer sa confiance. Je pense pouvoir le dire également au nom du monde artistique et théâtral, notamment de certains membres de l'Association pour une Nouvelle Comédie, eux aussi certainement satisfaits de la qualité du travail réalisé en commission et en séance plénière.

Je ne reviens pas sur la genèse du projet et son historique, car tout a déjà été dit assez clairement. Toute la procédure a été exemplaire à un certain nombre d'égards. Premièrement, je ne connais pas tant de projets qui partent du monde concerné – ici les citoyens et les milieux artistiques – pour parvenir finalement,

en collaboration transparente et ouverte avec les politiques, à franchir les différentes étapes jusqu'au vote final du Conseil municipal. Et ce n'est pas d'un petit projet qu'il s'agit, mais d'un projet ambitieux, et j'ai le sentiment que la plupart des gens ont bien compris l'enjeu qu'il représente.

Les positions des uns et des autres ne me posent aucun problème; nous sommes en démocratie, il est permis de s'opposer à un projet aussi bien que de le soutenir. Evidemment, je suis content qu'une majorité soit favorable à ce crédit, puisque je tiens énormément au projet de cette Nouvelle Comédie – et je ne suis pas le seul: le Conseil administratif est du même avis que moi. La collaboration dont je viens de parler a donc conduit à l'étape extrêmement importante que nous devrions franchir aujourd'hui. Je rappelle que cette collaboration ne s'est pas bornée à la demande de construire un nouveau théâtre exprimée par le milieu artistique. Nous avons travaillé ensemble sur le site, vous vous en souvenez certainement, Mesdames et Messieurs. De même, nous avons élaboré ensemble le programme à suivre et le déroulement des opérations.

Je resterai un peu plus circonspect, pour le moment, quant à une éventuelle restructuration du quartier qui pourrait découler de l'implantation d'un bâtiment culturel de cette importance. De ce point de vue, j'ai le sentiment que quelque chose de très fort est en train de se faire, mais j'aimerais rassurer tout de suite, sans pour autant entrer dans les détails, les quelques personnes qui ont émis des doutes.

Quand j'ai évoqué la possibilité d'allouer des montants ici ou là en les prenant ailleurs, vous imaginez bien que mon intention n'est pas, au départ, de fermer un théâtre! Ce serait ridicule! Simplement, à un moment donné, il fallait essayer d'obtenir les moyens nécessaires pour que ce projet de Nouvelle Comédie puisse être réalisé. Nous avons encore des espoirs de participation à son financement du côté des communes. En ce qui concerne l'Etat, on a beau nous dire qu'il faut le solliciter, il nous a envoyé une réponse écrite dans laquelle il stipule bien que le Canton ne mettra pas un sou dans ce projet. Mais je n'exclus pas que des privés aient envie de le soutenir.

Ce qui signifie évidemment que, si nous finissons par obtenir les moyens financiers nécessaires pour construire la Nouvelle Comédie, nous ne fermerons pas la Comédie actuelle juste pour le plaisir de fermer un théâtre! Si le Conseil municipal nous donne ces moyens dont nous avons besoin, nous les utiliserons! Mais si nous ne les trouvons pas, il nous faudra négocier et tenter de trouver un compromis adéquat. Je ne m'avance pas davantage sur cette question.

En revanche, j'aimerais répondre à M. Queloz, qui a très sobrement abordé l'aspect financier de cette future réalisation. Avec mon collègue Rémy Pagani et ses services, nous avons travaillé d'arrache-pied pour trouver une manière de

réaliser entièrement le programme fixé. Tel était notre objectif. A ce stade, il ne s'agissait pas de nous focaliser sur le coût de l'opération ni de savoir s'il s'élèverait à 70 ou 84 millions de francs. Evidemment, s'il est possible de réaliser ce projet en imposant, dans la mise au concours, un plafond de 70 millions de francs, nous serons les premiers contents. Nous tenterons d'y parvenir.

Nous l'avions d'ailleurs réussi dans le cas du Musée d'ethnographie – les anciens de ce Conseil s'en souviennent – où nous étions partis d'un coût de 100 millions de francs pour aboutir à un projet qui s'élevait à 60 millions de francs, et cela sans altérer le programme des opérations prévues ni remettre en cause des points essentiels. Il n'est pas exclu qu'il se passe la même chose pour la Nouvelle Comédie, et nous travaillerons dans ce sens, car c'est bien ce but-là que nous visons. Néanmoins, ne nous leurrions pas: s'il n'est pas possible de limiter le coût de la Nouvelle Comédie à 50 millions de francs, il faudra faire un effort supplémentaire.

Je salue tout spécialement la volonté qui se dessine ce soir en faveur de ce projet, car, depuis très longtemps, on ne construit plus de nouveaux bâtiments culturels à Genève. On en restaure, on en rénove, mais on n'en construit plus. Voilà donc une occasion unique, dans un domaine – le théâtre – où le manque est patent. Nous devons donc aller dans le sens de la création d'un lieu comme la Nouvelle Comédie. Ensuite, nous verrons comment réorganiser l'ensemble du monde artistique genevois en fonction de cette nouvelle structure, car il est évident que, indépendamment de l'aspect financier, ce pôle nouveau modifiera l'éventail théâtral en permettant une créativité artistique différente qui existe peut-être déjà, mais qui ne dispose pas d'un tel outil pour s'épanouir.

Je conclus en disant que ce projet pourra se réaliser si nous parvenons à en rêver suffisamment. Tout le reste a été fait! J'aime assez la qualification de «fabrique» que certains donnent à cette Nouvelle Comédie. En effet, c'est une fabrique à théâtre, une fabrique à rêves. Nous devons arriver à faire rêver la population à cette fabrique. Notre tâche consistera maintenant non seulement à obtenir les 4 millions de francs du crédit d'étude – j'espère que ce sera chose faite ce soir – mais également à travailler pour franchir l'étape suivante, à savoir faire rêver les gens comme nous y sommes déjà parvenus dans le cadre d'autres projets actuellement en cours.

Il faut que les citoyens aient envie de ce nouveau théâtre! Au cas où il y aurait un référendum au moment du vote du crédit de construction, nous devons pouvoir aller sereinement au-devant de la population pour lui montrer que ce projet émane de la volonté responsable du monde politique et du monde artistique genevois, afin de créer cette magnifique «fabrique de théâtre». Je n'allonge pas davantage, Mesdames et Messieurs, et je vous remercie de voter cette demande de crédit. J'espère que la majorité que j'ai subodorée se confirmera!

*Deuxième débat*

**Le président.** M<sup>me</sup> Contat Hickel a demandé le vote nominal. Cette demande est-elle appuyée par quatre conseillers au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) C'est le cas. Nous procédons donc au vote nominal, par appel oral des conseillers, comme demandé par M<sup>me</sup> Contat Hickel.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté est accepté par 55 oui contre 19 non (1 abstention).

*Ont voté oui (55):*

M. Grégory Baud (R), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M. Simon Brandt (R), M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M<sup>me</sup> Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Marie Chapuis (DC), M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M<sup>me</sup> Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M<sup>me</sup> Catherine Gaillard (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R), M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb (DC), M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve), M<sup>me</sup> Virginie Jordan (R), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M. Vincent Maitre (DC), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (AGT), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M<sup>me</sup> Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Anne Pictet (Ve), M. Thierry Piguet (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (R), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (AGT), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC), M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (S), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AGT), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

*Ont voté non (19):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (UDC), M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L), M. Richard North (UDC), M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC).

*S'est abstenu (1):*

M. Georges Queloz (L).

*Étaient excusées à la séance (4):*

M<sup>me</sup> Maria Casares (AGT), M<sup>me</sup> Laetitia Guinand (L), M<sup>me</sup> Mary Pallante (S),  
M<sup>me</sup> Maria Pérez (AGT).

*Présidence:*

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

#### ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 4 000 000 de francs destiné au concours et à l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives, parcelle 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 000 000 de francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs, part du crédit de préétudes diverses de théâtres de la ligne 043.018.02, proposition PR-117 votée le 15 janvier 2002, soit un montant total de 4 150 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

*Art. 4.* – Les frais d'études du projet seront, en cas de réalisation, ajoutés à la dépense de cette dernière et amortis sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, les frais d'études seront amortis en 5 annuités

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**5. Motion du 17 septembre 2007 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre, Robert Pattaroni, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez: «Pour une retraite flexible et à la carte en faveur du personnel de la Ville de Genève» (M-702)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'âge limite de 62 ans fixé pour la retraite du personnel de la Ville de Genève;
  - le fait qu'il convient de prendre en compte la pénibilité de certains métiers manuels pour lesquels une retraite doit être avancée;
  - le fait que certains collaborateurs et certaines collaboratrices souhaitent poursuivre une activité après l'âge de 62 ans pour atteindre le taux maximal de leur rente;
  - la nécessité de permettre à ceux et à celles qui le souhaitent d'anticiper leur départ à la retraite ou de le retarder;
  - les augmentations salariales (annuités ordinaires, extraordinaires, 13<sup>e</sup> salaire progressif et prime d'ancienneté) favorisant avant tout l'ancienneté (plus de 60% d'écart entre le salaire du début et celui de la fin de carrière);
  - le fait que les collaborateurs, et surtout les collaboratrices, à temps partiel ne parviennent souvent pas à rééquilibrer leur taux de rente pour une retraite décente;
  - la nécessité d'encourager une meilleure prise en considération des possibilités individuelles de chacun et de ses besoins;
  - le contexte actuel visant à modifier le statut juridique de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève ainsi que le statut du personnel, et la nécessité de veiller à ce que ces nouveaux statuts permettent la plus grande souplesse en faveur de modalités de retraites,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'étudier la possibilité d'établir une retraite flexible et à la carte en faveur du personnel de la Ville de Genève;
  - d'évaluer les avantages et les inconvénients;
  - de proposer une date de mise en application du nouveau système.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1447.

## Motion: retraite flexible pour le personnel de la Ville

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). J'évoquais récemment, avec un ami qui n'est pas du Parti démocrate-chrétien, l'intérêt suscité par la motion M-702 auprès du public, des médias et des principaux intéressés, à savoir le personnel des administrations communale et cantonale. Cet ami me disait que le Parti démocrate-chrétien n'avait rien inventé. En effet, cela fait vingt ans que l'on parle de retraite flexible! Oui, Mesdames et Messieurs, cela fait vingt ans qu'on en parle... Mais j'ai envie de dire aujourd'hui: arrêtons d'en parler et passons aux actes, puisque tout le monde semble d'accord!

A gauche toute! a exprimé son regret de n'avoir pas été invitée à signer cette motion, qui correspond à ses idées, et la magistrate socialiste a souligné dans la presse qu'elle était tout à fait d'accord avec le Parti démocrate-chrétien sur cet objet – tout comme le Conseil administratif dans son ensemble, d'ailleurs... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Un petit instant, Monsieur Lathion. Mesdames et Messieurs, je vous demande de faire un peu moins de bruit! Il y a un brouhaha insupportable, dans cette salle!

*M. Jean-Charles Lathion.* Nous avons donc appris que la magistrate en charge du personnel de l'administration municipale et le Conseil administratif étaient tout à fait d'accord avec la motion M-702 du Parti démocrate-chrétien.

Avec le système des annuités, un fonctionnaire de la Ville de Genève en fin de carrière coûte 60% plus cher qu'un jeune qui débute. Le système salarial de la Ville est basé sur les annuités extraordinaires, un 13<sup>e</sup> salaire progressif et une prime d'ancienneté. La retraite est fixée à 62 ans, ce qui est fort bien pour quelqu'un qui commence sa carrière à 22 ans et qui arrive sans accroc à cette échéance.

Mais la société a changé et tous nos partis politiques, les démocrates-chrétiens comme les autres, doivent s'adapter à des données nouvelles: des métiers diversifiés – certains étant plus pénibles que d'autres – où des employés mériteraient de pouvoir prendre leur retraite plus tôt, un concept de la famille modifié – on trouve de plus en plus de familles monoparentales...

De nombreuses personnes ont réagi au dépôt de notre motion M-702; vous avez pu le lire dans la presse, chers collègues, et j'en ai reçu moi-même des témoignages par téléphone, par messagerie électronique et par courrier. Je tiens d'ailleurs ces témoignages à votre disposition, si cela vous intéresse. Ces personnes, ce sont souvent des femmes divorcées qui se retrouvent seules après avoir élevé des enfants et qui doivent assumer entièrement la charge de leur famille.

Elles sont prêtes à le faire, mais un réel problème financier les en empêche. Une dame m'a même dit qu'on lui avait conseillé d'aller timbrer au chômage après 62 ans, alors qu'elle était prête à continuer à travailler dans une administration communale.

Nous devons avoir conscience de cette situation et agir. L'âge de la retraite ne peut plus être le même pour tous, au sein de familles qui regroupent jusqu'à quatre générations – parents, enfants, grands-parents et arrière-grands-parents – aux possibilités financières très différentes. Le Parti démocrate-chrétien est d'avis qu'il faut laisser les personnes qui le souhaitent prendre une retraite anticipée – dans le cadre de certains métiers, bien sûr – et permettre à celles qui veulent travailler plus longtemps, c'est-à-dire après la date fatidique de 62 ans, de le faire.

Actuellement, on suit l'évolution des débats autour de l'âge de la retraite au Conseil national, où l'approche syndicale veut que l'on parle toujours de date limite, sans penser à tous ceux qui souhaiteraient travailler plus longtemps. Il y a peut-être une approche nouvelle et d'autres pistes à adopter dans ce débat. La société a évolué, les métiers aussi; il doit se produire une évolution analogue avec l'âge de la retraite, qui ne saurait plus être le même pour tous.

Mesdames et Messieurs, pour mieux tenir compte de l'espérance de vie des hommes et des femmes, de la nature des métiers exercés, des parcours individuels et professionnels, ainsi que des possibilités financières de chacun, nous soumettons la motion M-702 à vos suffrages en espérant que la majorité de ce parlement l'approuvera et la renverra en commission, afin que nous puissions y travailler.

### *Préconsultation*

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre vous rappelle qu'il n'y a que dans la Bible que l'on paie les ouvriers de la onzième heure au tarif de la première.

L'objectif fixé dans la motion M-702, à savoir une retraite flexible et à la carte en faveur du personnel de la Ville, devrait tenir impérativement compte de deux conditions péremptoires: premièrement, ne pas autoriser le maintien en fonction au-delà de l'ouverture des droits à l'AVS, soit 65 ans pour tous, cela afin de tenir compte de l'élévation progressive de l'âge pour les femmes qui, aujourd'hui, sont souvent pénalisées au vu de leur situation privée; deuxièmement, la possibilité offerte à celles et à ceux qui désireraient améliorer leur future rente CAP en cotisant au-delà de 62 ans ne devrait pas permettre aux cadres supérieurs de l'administration de rester en fonction au-delà de l'âge fixé par les statuts du personnel, alors même qu'ils auraient droit au taux maximal de la rente.

## Motion: retraite flexible pour le personnel de la Ville

C'est dans cet esprit, en invitant le Conseil administratif à tenir compte de ces deux conditions fondamentales, que notre groupe adoptera cette motion et la renverra au Conseil administratif.

**M. Christian Zaugg** (AGT). On parle beaucoup, en ce moment, de retraite flexible dans plusieurs milieux patronaux et syndicaux qui souhaiteraient la voir prendre sa place dans certaines branches de l'économie publique et privée.

La retraite flexible... Un système qui, selon nous, accroît la différence entre les classes sociales. On se croirait revenus à l'époque où Karl Marx écrivait *Le Capital* car, lorsque l'on est cadre et que l'on touche 15 000 à 20 000 francs par mois, se retirer avec un salaire brut assuré de 10 000 francs ne pose, on le comprend bien, aucun problème – ce qui, par contre, n'est pas le cas de quelqu'un qui reçoit 4000 ou 5000 francs par mois en période de pleine activité et qui, à quelques années de sa retraite, pourrait, par là, se retrouver en situation de précarité, voire bénéficier d'une allocation de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA).

Bref, la retraite flexible est une mesure intéressante pour de gros revenus, mais calamiteuse pour des employés ou des fonctionnaires qui reçoivent des salaires situés au bas de l'échelle!

Certes, on nous parle, dans la motion M-702, du souhait de certaines personnes de poursuivre leur activité au-delà du délai fixé de 62 ans à la Ville de Genève, afin d'atteindre le taux maximal de leur rente, mais nous savons tous et toutes que la mesure concernerait quelques cadres, car on voit mal un employé de la Voirie ou du Service des espaces verts et de l'environnement désirer travailler au-delà de 62 ans!

Et puis, les motionnaires visent les femmes en particulier, en prenant pour argument que, travaillant souvent à temps partiel, elles ne parviennent pas à équilibrer leur taux de rente... Bien, c'est un véritable problème, je le reconnais, et on pourrait là proposer une mesure particulière, une sorte d'exception qui confirmerait la règle, comme le pont AVS pour les enseignantes à l'Etat.

En parlant de rente, pourquoi proposer un dispositif de retraite flexible à la carte, alors que l'Etat a mis en place le plan d'encouragement à la retraite anticipée (Plend), un système que la Ville a malheureusement gelé depuis trois ans pour d'obscures raisons financières?

Je rappelle que le Plend ne coûte rien à l'Etat, et une enquête demandée par un député de l'Alliance de gauche au Grand Conseil a même démontré qu'il s'en trouvait même bénéficiaire. De quoi s'agit-il, pour celles et ceux qui ne le connaît-

traient pas encore? Il s'agit d'un bon *turnover* qui permet à des fonctionnaires de quitter l'administration dans de bonnes conditions, avec un salaire maximal augmenté de tous les mécanismes salariaux: les annuités, notamment, et qui, ce faisant, cèdent leur place à une personne jeune qui commence en touchant un salaire de début de carrière.

L'Etat verse – en attendant l'AVS – la différence au partant, qui ne touche bien évidemment qu'un salaire brut amputé d'un pourcentage dégressif en permettant ainsi au nouveau d'occuper le poste après un délai de six mois.

Bien... Mais qu'attend donc la Ville pour remettre le Plend sur les rails en s'inspirant de ce qui se fait à l'Etat? Il y a certes de petites variables liées à l'âge qui ne permettraient pas, au moment où il avait été abandonné, d'obtenir le même ratio, mais rien – en tout cas pas nous – n'obligerait le Conseil administratif à faire du copier-coller en reprenant à la lettre son ancien système.

Je rappelle, à ce sujet, qu'une motion demandant au Conseil administratif de nous proposer des pistes en vue de rétablir le Plend a été acceptée pendant la législature précédente et que notre ministre des finances, M<sup>me</sup> Salerno, s'est engagée envers le personnel à remettre l'ouvrage sur le métier.

Alors, vous l'avez compris, nous ne voterons pas cette motion, qui pourrait remettre en cause la réintroduction du Plend – un dispositif favorable à l'emploi que nous souhaitons voir restauré à la Ville après une période de trois ans d'hibernation – et je vous invite, chers et chères collègues, pour toutes ces raisons, à faire de même.

**M. Grégoire Carasso** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je regrette – vous transmettrez, Monsieur le président – l'attitude de mes camarades d'A gauche toute!, basée sur le principe que toute flexibilisation de la retraite est par définition – voire par dogme – mauvaise. J'en veux pour preuve l'initiative des syndicats soutenue par le Parti socialiste suisse, qui vise précisément à introduire une retraite flexible à partir de 62 ans. La flexibilité en tant que telle n'est donc pas à rejeter par principe.

Bien entendu, je peux comprendre et partager les réticences de certains à discuter retraite, dès lors que le sujet est amené sur la table des négociations par des partis de droite – vous m'excuserez de commencer sur des bases aussi caricaturales. Je le dis pour la bonne et simple raison que, généralement – les révisions de l'AVS, jusqu'à ce jour, nous l'ont prouvé – lorsque l'on parle de retraite, la majorité bourgeoise, notamment aux Chambres fédérales, nous propose systématiquement soit d'augmenter l'âge de la retraite, soit de diminuer les prestations; parfois, elle propose même les deux mesures ensemble.

## Motion: retraite flexible pour le personnel de la Ville

Cela dit, la motion M-702 nous permet de montrer à quel point il peut en être autrement – sur ce plan, je remercie le Parti démocrate-chrétien de lancer le débat – lorsqu’une majorité de gauche se retrouve à la tête d’une municipalité et assume sa responsabilité d’employeur. La retraite en Ville de Genève n’est pas fixée à 65 ans, mais à 62 ans. Lorsque les collaborateurs partent à la retraite à 62 ans, un pont AVS est financé par la Ville. Ces mesures paraissent absolument fondamentales au Parti socialiste. Il n’est donc pas question d’augmenter l’âge de la retraite, ni de diminuer les prestations – au contraire! La Ville entend demeurer un employeur attractif de ce point de vue là et favoriser la relève – nous savons les difficultés rencontrées par les jeunes sur le marché de l’emploi. Enfin, la Ville reste absolument convaincue de ses idéaux sociaux.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, je vous invite non pas à rejeter par principe la motion M-702 car, dès lors qu’une municipalité a des convictions sociales et se trouve confrontée à des difficultés – celles auxquelles il a été fait référence – il relève de sa responsabilité d’employeur de proposer des mesures permettant à toutes et à tous une retraite décente. Ces mesures sont d’ores et déjà possibles – elles sont peu connues, il est vrai – puisque le Conseil administratif octroie des dérogations aux travailleurs et aux travailleuses qui en ont besoin – il s’agit surtout de femmes, pour des raisons familiales.

Telles sont les raisons pour lesquelles je vous invite à renvoyer directement la motion M-702 au Conseil administratif, en qui nous avons pleinement confiance pour qu’il ne touche pas au principe de la retraite à 62 ans, mais ménage des solutions socialement avantageuses afin de permettre à tous les collaborateurs et à toutes les collaboratrices de la Ville de Genève une retraite décente.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). Le Parti démocrate-chrétien nous dit qu’il n’a rien inventé, parce que cela fait vingt ans qu’on parle de retraite flexible et qu’il faut maintenant passer aux actes. Les Verts sont tout à fait d’accord! Rappelez-vous, Mesdames et Messieurs: nous, les Verts, sommes à l’origine d’un certain nombre d’initiatives parlementaires au niveau fédéral qui allaient dans le même sens, mais toutes ont échoué jusqu’à présent. Les Verts souscrivent donc évidemment au principe de flexibilité et de la retraite à la carte, qu’ils appellent de leurs vœux depuis un certain nombre d’années.

Cela dit, la pratique de ce système s’avère tout de même assez complexe pour notre municipalité. Nous considérons toutefois qu’il vaut la peine d’étudier la motion M-702 dans le cadre de la révision du statut du personnel de la Ville, dont la formulation actuelle pose des problèmes à certaines personnes – surtout des femmes – en raison de l’âge de la retraite fixé à 62 ans. Il s’agirait donc d’examiner de quelle manière notre municipalité pourrait être un peu plus progressiste

que d'autres, si tant est que ce soit possible, en étudiant la faisabilité d'un certain nombre de mesures d'accompagnement, telles les rentes pont. Peu importent les solutions envisagées, il ne s'agit ici que de les examiner. Nous pensons que le Conseil administratif devrait lui-même nous soumettre des idées en la matière, toujours dans le cadre de la révision du statut du personnel.

Enfin, les Verts trouvent piquant que cette motion émane du Parti démocrate-chrétien, alors que ce même parti refuse systématiquement toute proposition de flexibilisation de la retraite au niveau fédéral.

**M. Olivier Fiumelli (R).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical accueille favorablement la motion M-702, tout comme il accueillera favorablement la refonte du statut de la fonction publique tant attendue.

J'aimerais faire deux remarques. Premièrement, nous souhaiterions que la retraite flexible, si elle est mise en place, se base non plus sur l'âge de 62 ans, mais sur l'âge légal de la retraite, soit 65 et 64 ans pour les hommes et les femmes respectivement. En effet, ce «cadeau», qui peut être empoisonné pour les personnes souhaitant continuer à travailler, ne se justifie plus. Deuxièmement, nous regrettons que, lorsque nous parlons de la pénibilité du travail, la seule solution avancée soit toujours la retraite anticipée. Il en existe d'autres qui pourraient être envisagées dans une administration de 3000 employés: par exemple, la mobilité entre les services. Si cette dernière ne fonctionne jamais dans les administrations, c'est tout simplement parce qu'il n'y a jamais eu de volonté de développer une réelle mobilité.

En principe, dans les administrations, on aime bien monter hiérarchiquement, mais pas redescendre. Or il doit être possible de faire accepter qu'une carrière professionnelle se déroule en dents de scie: on monte, on descend, on s'adapte et on est mobile. C'est pourquoi nous souhaitons que de telles solutions soient examinées en même temps que cette motion par le Conseil administratif. Nous nous réjouissons d'examiner la refonte du statut de la fonction publique – quand elle nous parviendra... – avec la réponse à cette motion.

**M. Alexis Barbey (L).** Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, le groupe libéral accueillera lui aussi favorablement la motion M-702 du groupe démocrate-chrétien. Notre seule réserve, outre les arguments techniques déjà développés, c'est qu'elle s'avère finalement assez modérée. Aujourd'hui, la situation a changé au point que des personnes devraient pouvoir travailler davantage à certains moments de leur vie et moins à d'autres, cela avant même d'avoir atteint l'âge de la retraite.

## Motion: retraite flexible pour le personnel de la Ville

Le problème que pose ce monde idéal se traduit par de bêtes considérations financières qui ne vous touchent peut-être pas beaucoup, chers collègues, mais qui inquiètent énormément le groupe libéral: il s'agit du financement des retraites. Notre souci ne consiste pas à vouloir exclure les retraites anticipées ou flexibles, mais bel et bien à empêcher que des personnes tombent à l'assistance faute d'avoir suffisamment cotisé au cours de leur vie active. Je crois que ce problème est d'ordre assez technique et financier pour que nous ne renvoyions pas directement cet objet au Conseil administratif mais que nous l'étudions à la commission des finances. Telle est la proposition du groupe libéral.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** J'avoue que je suis vraiment déçu par les réactions que j'ai entendues sur les bancs de gauche. Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous n'avez pas encore compris qu'il y a des propositions du Parti démocrate-chrétien qui peuvent être bonnes et acceptables! Certains ont voulu opposer la droite et la gauche, dans ce débat. Mais vous aurez remarqué, je l'espère, que la «droite», comme vous l'appellez, a accepté cette motion! Je signale ici que le Parti démocrate-chrétien se situe au centre de l'hémicycle politique; nous essayons d'être le plus proche des gens, et je puis vous assurer que la motion M-702 se base sur des témoignages réels, sur le vécu de certaines personnes et non pas sur de la pure théorie! Je trouve dommage que l'on essaie une fois de plus d'opposer la droite et la gauche, dans un secteur où notre administration communale pourrait faire des progrès.

J'aurais souhaité que cette motion fasse l'unanimité. Je regrette aussi d'avoir entendu les propos de M. Zaugg, car ce n'est vraiment pas dans l'esprit qu'il dénonce que nous avons déposé cet objet.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, vous avez été nombreux à le rappeler: en janvier dernier, le Conseil administratif a entamé des négociations autour d'un nouveau statut du personnel de la fonction publique municipale. Dans ces discussions, je préside la délégation du Conseil administratif, qui comprend aussi mes collègues Pierre Maudet et Rémy Pagani.

Dans le cadre de ces négociations, nous aborderons la thématique de la motion M-702 du Parti démocrate-chrétien dont il est question ici. Vous n'en partagez peut-être pas toutes et tous les considérants; le Conseil administratif, pour sa part, a quelques réserves à propos de certains d'entre eux: je pense notamment à l'élévation de l'âge de la retraite – hormis pour une catégorie spécifique du personnel, à savoir les personnes n'ayant pas suffisamment cotisé pour avoir une retraite décente, comme M. Barbey l'a rappelé. Il est vrai que, pour cette catégorie de collaboratrices et de collaborateurs – qui sont souvent des femmes ayant

## Motion: retraite flexible pour le personnel de la Ville

travaillé à temps partiel ou dont le parcours professionnel a été interrompu pour des raisons familiales – le système actuel, qui leur porte injustement préjudice, doit être corrigé. Il est inadmissible que de telles situations se prolongent. Tels sont les propos que j'avais déjà tenus dans un article auquel M. Lathion a fait référence tout à l'heure.

Toutefois, je tiens tout de même à dire qu'un certain mode de retraite flexible existe déjà, en Ville de Genève – elle n'est peut-être pas aussi flexible que le souhaiteraient certains – puisque les employés peuvent faire valoir leur droit à la retraite à partir de l'âge de 57 ans. Il est vrai que, pour les 57<sup>e</sup>, 58<sup>e</sup> et 59<sup>e</sup> années, une partie de la retraite est prise sur le droit à la pension, ce qui rend ce système possible pour certaines personnes – celles qui ont bien cotisé et ont occupé des positions hiérarchiques élevées – mais pas pour d'autres. En revanche, à partir des 60<sup>e</sup> et 61<sup>e</sup> années, la retraite est versée entièrement, indépendamment de la fonction. Il existe donc déjà, à la Ville, un système incitant certains employés de la municipalité à raccourcir leur parcours professionnel. Evidemment, il n'est pas parfait, comme je l'ai dit.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous propose de renvoyer la motion M-702 au Conseil administratif. Vous savez que le calendrier que nous nous sommes fixé pour négocier un nouveau statut du personnel et un nouveau règlement d'application générale dudit statut est très serré. Nous devrions clore le processus en juin prochain, afin de soumettre ces deux documents au Conseil municipal à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre.

A mon sens, ces raisons purement pragmatiques plaident pour le renvoi de cette motion plutôt directement au Conseil administratif. De toute façon, ce dernier sera saisi de la question et devra en débattre avec l'ensemble des partenaires sociaux. Nous verrons bien si nous arrivons à un consensus et lequel, en fonction des compromis qui auront été négociés. J'espère que nous y parviendrons! En tout cas, il est certain que nous devons trouver des améliorations pour les personnes lésées dans leurs capacités financières une fois arrivées à l'âge de la retraite.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous demande de renvoyer la motion M-702 au Conseil administratif. Nous verrons bien, dans le cadre des négociations, les suites qui seront données à ce projet non seulement par l'exécutif, mais également par les partenaires sociaux.

**Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 56 oui contre 7 non.**

*Mis aux voix, son renvoi à la commission des finances est refusé par 48 non contre 9 oui (6 abstentions).*

**Le président.** Cette motion est donc renvoyée directement au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité d'établir une retraite flexible et à la carte en faveur du personnel de la Ville de Genève;
- d'évaluer les avantages et les inconvénients;
- de proposer une date de mise en application du nouveau système.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**6. Motion du 17 septembre 2007 de MM. Simon Brandt, Grégory Baud, Rémy Burri, M<sup>me</sup> Christine Camporini, MM. Guy Dossan, Olivier Fiumelli, M<sup>mes</sup> Anne-Marie Gisler, Virginie Jordan et Patricia Richard: «Financement des toilettes publiques par la concession d'affichage» (M-708)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- l'offre actuelle en toilettes publiques ne répond pas aux besoins des Genevois et des touristes de passage dans notre ville;
- l'état actuel d'une grande partie de ces toilettes laisse franchement à désirer;
- le prix rédhibitoire des installations proposées en 2005 par le Conseil administratif précédent a bloqué tout nouveau projet en la matière;
- le prochain renouvellement de la convention d'affichage dont la Société générale d'affichage est actuellement bénéficiaire ouvre la voie à l'intégration des W.-C. publics dans la liste des aménagements à réaliser à la charge du concessionnaire de ladite convention;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1448.

- la possibilité de faire financer par le secteur privé l’installation des toilettes publiques permettra de larges économies à la Ville de Genève,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d’inclure le financement des installations de toilettes publiques dans la prochaine concession d’affichage commercial;
  - de prendre dans l’intervalle toutes les mesures nécessaires pour assurer l’accès et la salubrité des toilettes publiques existantes.

**M. Simon Brandt (R).** La motion M-708, déposée par le groupe radical en 2007, demande au Conseil administratif de prendre des mesures concernant les toilettes publiques à Genève. Nous pensons qu’il devrait le faire notamment lors de la renégociation de la convention d’affichage, actuellement en cours mais pas encore terminée. Nous laissons l’exécutif estimer s’il peut demander des prestations plus avantageuses – par exemple le Vélib, dont nous avons parlé dernièrement, ou d’autres aménagements urbains – que pourrait financer le futur prestataire de la convention d’affichage. Nous aimerions que le Conseil administratif, s’il se rend compte que c’est possible et financièrement avantageux pour la Ville, demande à ce même prestataire de financer l’installation des nouvelles toilettes publiques.

Mesdames et Messieurs, Genève est une ville qui a des toilettes sales. La bande dessinée *Astérix chez les Helvètes* montre bien l’image de la Suisse dans le monde: celle d’un pays propre. Or je ne sais pas comment vous faites, quand vous avez un besoin à faire et que vous êtes dans la rue. Personnellement, je n’ai jamais osé de ma vie mettre un pied dans les toilettes publiques! Elles sont sales et deviennent parfois, comme au Molard, des repaires de drogués. Le problème, actuellement, c’est que ces toilettes sont utilisées pour beaucoup de choses, mais pas vraiment pour leur vocation première...

Nous proposons donc de renvoyer la motion M-708 directement au Conseil administratif. Ensuite, charge à lui et au magistrat Pagani, qui gèrera correctement ce dossier – espérons-le... – de négocier avec le futur prestataire de la convention d’affichage. Pour autant qu’il veuille bien négocier avec le milieu privé, pour une fois... Cette convention d’affichage a trop longtemps été laissée à l’abandon par le Conseil administratif. Depuis des années, nous aurions pu demander certaines prestations aux concessionnaires privés, et cela n’a jamais été fait.

La motion M-708 vise donc à donner une impulsion dans ce sens, en demandant dans le cas d’espèce le financement des toilettes publiques. Mais si le Conseil administratif préfère financer par ce biais le Vélib ou autres, car cela serait plus avantageux pour la Ville, libre à lui! Nous souhaitons simplement insister sur le fait que cette concession d’affichage doit maintenant être utilisée pour financer

des aménagements urbains. Charge au Conseil administratif de négocier – de manière constructive – avec le privé.

*Préconsultation*

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, l'argent n'ayant pas d'odeur, une motion sur les édicules servant à la commodité des habitants et des hôtes de notre ville ne pouvait avoir été conçue que par nos collègues radicaux... Ces derniers ont très certainement été fortement inspirés par les œuvres de Marcel Pagnol, plus particulièrement par *Topaze*. L'empereur Vespasien taxait les lieux d'aisance, et voilà que les radicaux veulent aujourd'hui assurer leur financement par l'affichage!

Cela nous changera des graffitis dont ils sont, hélas, trop souvent l'objet et peut-être y découvrirons-nous bientôt les visages des candidats aux prochaines élections... Nous ne doutons pas que leur conseiller administratif saura, avec tout le talent qu'on lui connaît, veiller à la salubrité de ces lieux, à l'instar des dames qui officient parfois dans des endroits similaires et que le cinéma français a si bien illustrées sous le nom de dames-pipi.

Ne voulant pas courir le risque d'être accusée par l'organe officiel de ce parti d'entraver une si louable intention, l'Union démocratique du centre soutiendra les radicaux dans leur belle croisade sanitaire.

**M. Gérard Deshusses** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une croisade! Le sujet prêterait à rire, si la situation n'était pas si grave. La motion M-708 qui nous est proposée ce soir n'est en fait qu'un emplâtre sur une jambe de bois. Pour filer la métaphore, je dirais même que c'est poser un emplâtre sur une jambe de bois après s'être tiré une balle dans le pied!

Si je décris la situation en ces termes, c'est parce que l'on oublie ici que le Conseil municipal, il y a un peu plus d'une année, a refusé un projet global d'aménagement des différents édicules de toilettes publiques en ville. On peut bien se plaindre de leur état, mais je crois qu'il faudrait avant tout se rendre compte que les services de M. Maudet n'y sont strictement pour rien et que la Voirie fait ce qu'elle peut, avec les moyens que le Conseil municipal a bien voulu lui accorder.

De plus, le refus de ce premier projet était dû au fait que cette assemblée le trouvait trop cher. A l'époque, mon groupe était déjà de ceux qui soulignaient que les prix étaient à peu près identiques dans toutes les villes de Suisse où le même problème s'était posé. En effet, ces édicules avaient à peu près partout le même

âge, puisqu'ils dataient d'avant la Seconde Guerre mondiale et qu'il fallait faire quelque chose. A Genève, on a décidé que c'était trop cher et on a laissé tomber, on a oublié...

C'est vrai: l'image que notre ville donne aux touristes, à ses citoyennes et à ses citoyens, ainsi qu'à l'ensemble de ses habitants, est celle de la crasse, de la laideur, de la puanteur exécrable – notamment dans les arrière-cours, les allées, les entrées d'immeuble, voire parfois les parcs. Il n'y a pas que les chiens qui se soulagent dans nos rues et nos parcs! Il y a aussi des gens qui, après avoir vainement cherché un lieu d'aisance, renoncent et font ce qu'ils font comme ils le peuvent. Ce n'est pas de leur faute, Mesdames et Messieurs, mais de la nôtre!

L'idée des radicaux est toute simple: elle consiste à refiler la facture à d'autres, notamment à une société d'affichage. Mais c'est trop facile! On peut lui refiler un tas de choses, à une société d'affichage! On peut lui confier tout ce que l'on n'arrive pas à régler soi-même, parce qu'on ne veut pas ouvrir son porte-monnaie. Mesdames et Messieurs, soyons sérieux! Renonçons à cette motion et demandons simplement au Conseil administratif de nous apporter un projet de toilettes publiques que nous voterons une fois pour toutes, afin que notre ville soit dotée d'édicules qui lui donnent l'image que nous souhaitons pour elle, c'est-à-dire celle d'une ville où il fait bon vivre et où une certaine qualité des installations sanitaires est assurée.

**M. Alexandre Chevalier (L).** La motion M-708 proposée par le groupe radical a au moins le mérite de mettre l'accent sur le problème actuel des toilettes publiques et de leur état d'insalubrité. La situation est indigne de notre ville, non seulement pour le confort de ses habitants et des personnes qui y circulent, mais aussi en matière d'hygiène publique.

Comme l'a fait remarquer M. Deshusses, cette motion permet aussi d'ouvrir le débat sur nos attentes par rapport à la future société prestataire de la convention d'affichage. Il apparaît au groupe libéral que nous ne pouvons pas tout lui demander, de l'affichage aux vélos en passant par les toilettes publiques. Nous sommes d'avis que la barque ne doit pas être trop chargée, sinon elle finira par couler – et l'ensemble de la concession avec! Nous déposons donc un amendement visant à ce que le financement des toilettes publiques soit négocié avec la société prestataire, mais pas imposé. Nous demandons donc la modification suivante de la première invite de la motion:

*Projet d'amendement*

«*d'étudier les conséquences d'un financement des installations de toilettes publiques dans la prochaine concession d'affichage commercial;*»

**M. Christian Zaugg** (AGT). Entre les deux, notre cœur balançait, mais la rhétorique de notre camarade Deshusses nous a convaincus et nous refuserons donc d'entrer en matière sur la motion M-708.

**M. Yves de Matteis** (Ve). Le groupe des Verts a réservé un accueil assez mitigé à la motion M-708. Nous sommes également d'avis que l'offre actuelle en toilettes publiques ne répond pas aux besoins des Genevois et des touristes de passage, et que l'état de certains de ces édicules laisse à désirer.

Le constat est exact, et il concerne plus particulièrement deux catégories de la population, les personnes âgées et les personnes handicapées. Cela a été relevé lors de la Journée internationale des personnes âgées organisée par M. Tornare dans le cadre du projet «Villes amies des aînés»: les personnes âgées dont la mobilité est réduite doivent disposer de toilettes dans la rue selon un espace-ment raisonnable. C'est également vrai pour les gens qui souffrent de problèmes de santé et les handicapés, qui doivent pouvoir accéder à des toilettes adaptées, comme celles installées en son temps par l'ancien conseiller administratif M. Ferrazino.

La mise à disposition de toutes et de tous d'un plus grand nombre de toilettes publiques présenterait une certaine continuité avec des initiatives déjà en cours, tel le projet «Genève accessible» lancé par notre maire et M. Pagani. Il s'agit de faire de Genève une cité sans obstacles, accessible à toutes et à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.

L'aspect sur lequel nous avons été un peu moins enthousiastes – ou, du moins, un peu plus circonspects – à la lecture de la motion M-708, c'est l'idée d'inclure le financement des toilettes publiques dans la prochaine concession d'affichage commercial. Nos réticences tiennent en deux points. Premièrement, il semble difficile d'inclure autant d'exigences dans la future concession d'affichage – est-ce seulement possible? Deuxièmement, les Verts ne sont pas opposés à l'affichage public, surtout s'il informe la population sur des thèmes utiles ou d'intérêt général – par exemple en matière de culture ou de sport – mais nous considérons que l'affichage publicitaire peut, s'il se multiplie de manière intempestive, constituer une véritable pollution, visuelle, celle-ci, et avoir un impact négatif sur l'espace public. Dans cet esprit, il ne faudrait pas accroître le nombre d'espaces publicitaires, mais plutôt le réduire.

Malgré tout, nous avons décidé de nous prononcer en faveur du renvoi de la motion M-708 à la commission des travaux, car nous souhaitons étudier ces différents points et, au moins, examiner la possibilité de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'accès et la salubrité des toilettes publiques existantes.

**M. Patrick Baud-Lavigne (S).** Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je voudrais apporter quelques précisions sur la situation actuelle – le Conseil administratif pourra préciser, le cas échéant. Plusieurs propositions ont déjà été émises par rapport au renouvellement de la concession actuellement détenue par la Société générale d’affichage (SGA), qu’il s’agisse de Vélib ou d’autres prestations du même ordre. Le problème, c’est qu’une série de recours sont pendants, desquels découle un imbroglio juridique que l’éventualité d’une prise en charge financière des toilettes publiques par le prestataire de la convention d’affichage ne ferait qu’embrouiller davantage.

En tout état de cause, il ne serait pas possible de demander à une entreprise, quelle qu’elle soit, de financer des vélos, des toilettes ou d’autres prestations, simplement parce que cela serait plus rentable! Je rappelle que la SGA doit déjà financer des espaces publicitaires pour les partis à chaque votation ou élection, ce qui n’est pas le cas dans les autres pays où des partenariats public-privé tels que celui-ci existent. La marge financière dont disposent ces entreprises est beaucoup trop faible pour qu’elles puissent tout financer. Je pense que les partis de la droite seront sensibles à un tel argument.

Pour revenir au cœur du problème, il y aurait peut-être une piste à trouver du côté de l’affichage non pas commercial, mais culturel. A la suite de la votation contre l’affichage sauvage, d’autres espaces publicitaires doivent être mis à disposition. Vraisemblablement, une entreprise devra mettre en place le système qui permettra de poser ces affiches. Nous suggérons donc que le Conseil administratif présente au Conseil municipal un projet allant dans ce sens, dans le cadre d’un partenariat public-privé en matière d’affichage culturel.

**M. Simon Brandt (R).** Je dois dire que certaines des interventions que nous venons d’entendre me paraissent légèrement fallacieuses. Peut-être certains orateurs ont-ils une mémoire sélective, voire tout simplement très courte! On nous reproche de ne pas présenter un projet global. Mais, juste parce que, à l’époque, nous en avons refusé un qui nous déplaisait, nous ne devrions pas proposer d’autres manières d’améliorer une situation que nous sommes unanimes à déplore?

Qu’a fait le Conseil municipal, hier, dans le débat sur la rade? Il a voté comme un seul homme – les radicaux compris – le projet de M. Pagani pour les édicules de la rade, lequel ne vise qu’à améliorer une situation qui déplaît à tout le monde. Le groupe socialiste et A gauche toute! ont accepté que M. Pagani ne nous présente pas de projet novateur pour la rade, et qu’il se contente d’adapter la situation avec une solution de bric et de broc. Et voilà maintenant que ces mêmes partis reprochent aux radicaux d’avoir la même approche que le magistrat Pagani en

matière de toilettes publiques! Si nous avions une couleur politique différente, peut-être auraient-ils réservé un autre accueil à la motion M-708...

Mesdames et Messieurs, la politique ne peut pas et ne doit pas se faire avec des œillères. Il est un peu trop facile de nous reprocher d'avoir refusé un ancien projet qui ne nous plaisait pas. Vous pourriez nous remercier d'avoir le mérite de proposer autre chose! Où sont vos propositions à vous, en matière de toilettes publiques? Tout va mal, vous le dites vous-mêmes! Mais quelles solutions entrevoyez-vous? Continuerons-nous à garder une ville sale avec des toilettes publiques inexistantes? Qu'a fait M. Hediger, pendant vingt ans? Et M. Ferrazino? La gauche est majoritaire en Ville de Genève depuis plus d'une décennie! Les toilettes publiques ne fonctionnent pas, et les anciens magistrats n'ont rien fait! Pas l'ombre d'un projet – sauf un mauvais, celui de la rade, qui était un peu la marque de fabrique de M. Ferrazino. Il a peut-être eu le mérite de le proposer, mais il n'a pas plu à la majorité de ce parlement.

Alors, s'il vous plaît, un peu de bon sens, Mesdames et Messieurs de l'Alternative! Reconnaissez que le groupe radical a une approche constructive et qu'il fait la même chose que M. Pagani. Or ce que vous acceptez de l'un de vos magistrats, vous pouvez aussi l'accepter d'un groupe politique de l'Entente!

**M. Vincent Maitre (DC).** J'interviens pour compléter ce qui vient d'être dit par mon collègue radical. La situation actuelle des toilettes publiques à Genève est absolument dramatique, notamment pour l'image de notre ville aux yeux des touristes qui la visitent. Force est de constater, je le répète, que rien n'a été fait depuis des années.

J'observe que le Parti socialiste, qui est capable de nous présenter un budget déficitaire en période économique faste, souhaite une fois de plus dépenser l'argent dont ne dispose pas le porte-monnaie de la Ville en demandant à cette dernière de financer seule la rénovation des toilettes publiques. La moindre des choses, lorsqu'un groupe propose une idée réellement concrète qui ne coûterait rien à la Ville et améliorerait sensiblement la situation, serait de l'accepter ou, à la limite, d'en remercier les inspireurs...

**M. Gérard Deshusses (S).** Je ne pensais pas intervenir à nouveau, mais il est des propos auxquels il faut tout de même répondre, même s'ils tiennent de la provocation. Il ne faudrait pas que les gens peu informés aient n'importe quelles sornettes!

La première des sornettes, c'est de dire que la gauche fait des déficits. Lorsque la gauche est arrivée au pouvoir en Ville de Genève, en 1991, la dette dépas-

sait déjà largement le milliard de francs, et elle avait été creusée par des gouvernements de droite successifs au cours de périodes extrêmement fastes. Je me souviens que, à l'époque, on empruntait l'argent et quand on s'apercevait qu'il n'avait pas été totalement dépensé on considérait ce qui restait comme un bénéfice! L'époque était joyeuse, Mesdames et Messieurs! Nous étions alors minoritaires et nous rongions notre frein... Depuis que la gauche est au pouvoir, elle a réduit la dette pendant de longues années – et si cette dernière a légèrement repris l'ascenseur, c'est en raison d'une gestion cantonale de droite. Rappelons-nous ce qui s'est passé l'année dernière avec les 120 millions de francs qui nous sont revenus de l'Etat. On peut dire beaucoup de choses... Quant à moi, je préfère dire en quelques mots la vérité!

Je passe à la deuxième des sornettes. Faire des amalgames permet de noyer certaines histoires... En ce qui concerne les aménagements de la rade, le projet actuel est ce qu'il est en raison du fait que certains – sur nos rangs aussi – n'étaient pas tout à fait d'accord avec les propositions de M. Ferrazino. Mais les édicules que nous rapprocherons du lac existent déjà, alors que les fameuses toilettes publiques dont nous parlons depuis si longtemps sont pour la plupart fermées, vous pouvez aller vérifier. J'en connais quelques-unes qui sont fermées depuis que je suis tout petit, à une époque où la droite était au pouvoir – et elle y est restée encore pendant de longues années, on n'a pas attendu l'avènement de la gauche pour laisser ces installations à l'abandon. Je peux vous les citer, ces W.-C. condamnés depuis tant de temps!

La gauche a proposé un projet – peut-être onéreux, j'en conviens – à 13 millions de francs, afin d'en restaurer toute une série et en reconstruire d'autres, car les toilettes existantes étaient complètement surannées. La droite a refusé, parce qu'elle trouvait trop cher.

Je rappelle encore – j'espère que ce sera le dernier point que j'aborderai ce soir à ce sujet – que ce n'est pas au Conseil municipal de proposer des projets. Nous avons un Conseil administratif qui est là pour ça et qui, en principe, ne s'y emploie pas si mal. Pour ma part, je suis convaincu qu'il se déclarera prêt, tout à l'heure, à nous soumettre une proposition pour des espaces sanitaires répondant aux exigences de 2008 et non pas de 1933. En effet, les vespasiennes condamnées depuis tant de temps, moi, je suis d'accord qu'on les envoie au Ballenberg... (*Rires.*)

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous donnerai quelques éléments d'information avant d'aborder le fond du problème. Dès le début de cette nouvelle législature, le Conseil administratif a évidemment fait le constat que, l'ancien concept de réno-

vation des toilettes publiques ayant échoué devant le Conseil municipal, il s'agissait de remettre cette problématique sur le métier. Nous avons d'abord procédé à l'inventaire des 70 toilettes publiques situées sur le territoire de notre commune, afin de voir dans quel état elles étaient. Chaque édicule a été répertorié en fonction de son état sanitaire, ce qui nous a amenés à constater qu'il y avait passablement de dégâts. Un certain nombre de toilettes publiques avaient d'ailleurs été fermées depuis bien des années, comme l'a signalé M. Deshusses.

Pour la suite, notre approche de ce problème est tout à fait pragmatique. Je vous annonce un scoop: nous commencerons par mener une expérience avec les toilettes publiques du Bourg-de-Four, en vue de créer un concept de fonctionnement des toilettes publiques. Nous prévoyons de donner des jetons d'utilisation des lieux aux commerçants des alentours, qui seront chargés de les distribuer aux usagers. Ce système permettra un minimum de «contrôle», à savoir un certain filtrage des personnes fréquentant ces toilettes. Je signale tout de suite qu'il ne sera pas nécessaire de consommer dans les établissements qui délivreront ces jetons, mais simplement d'aller leur en demander. C'est là une approche très pragmatique qui nous permettra de vous présenter, plus tard, un budget en fonction des coûts réels de ce type de rénovation des toilettes publiques.

J'en viens à la motion M-708 elle-même. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le train est déjà parti! Nous ne pouvons pas, aujourd'hui, charger encore la convention d'affichage de ce qui est demandé ici. Le projet de M. Ferrazino à 13 millions de francs avait été jugé pharaonique, mais toujours est-il que, même si nous coupons la poire en deux, la rénovation des toilettes publiques coûtera plusieurs millions de francs. Je ne crois pas qu'une société d'affichage, quelle qu'elle soit, sera d'accord d'assumer en plus ce type de dépenses, après l'affaire des vélos libres.

Par conséquent, je le dis très clairement, nous ne pourrons pas répondre à cette demande. Cela d'autant plus que, comme je viens de le dire, la base de la convention d'affichage a déjà été définie. Elle fera évidemment l'objet de recours, mais nous ne voyons pas, en l'état, la possibilité de charger davantage le bateau. Toujours est-il que, pour ce qui est de la forme comme du fond, je propose au Conseil municipal de renvoyer la motion M-708 au Conseil administratif. Ce dernier y donnera des réponses dans la mesure de ses moyens et, surtout, il proposera une stratégie de rénovation des toilettes publiques, qui en ont bien besoin.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Chevalier est refusé par 41 non contre 24 oui (1 abstention).*

**Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 37 oui contre 27 non.**

*Mis aux voix, son renvoi à la commission des travaux est refusé par 50 non contre 20 oui.*

**Le président.** Cette motion est donc renvoyée directement au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'inclure le financement des installations de toilettes publiques dans la prochaine concession d'affichage commercial;
- de prendre dans l'intervalle toutes les mesures nécessaires pour assurer l'accès et la salubrité des toilettes publiques existantes.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**7. Motion du 17 septembre 2007 de M<sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Sophie de Weck Haddad, Sandrine Burger, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, MM. Mathias Buschbeck, Philippe Cottet, Alpha Dramé, Yves de Matteis et Gilles Garazi: «Des nants à l'air libre» (M-710)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 et son ordonnance d'application du 28 octobre 1998 et, notamment, son article 5 qui prévoit la planification communale de l'évacuation des eaux;
- la loi cantonale sur les eaux (L 2 05);
- l'existence de nombreux nants souterrains sur le territoire de la Ville de Genève (nant des Grottes, nant de Jargonant, notamment);

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1448.

## Motion: des nants à l'air libre

- la mise en place actuelle du plan général d'évacuation des eaux par le vote du Conseil municipal d'un crédit de 3 314 000 francs le 18 mai 2005 destiné à cet objet;
- la volonté d'avoir un plus grand respect du cycle naturel de l'eau;
- la volonté d'une meilleure protection du lac et des cours d'eau;
- que des réalisations probantes de remise à jour de cours d'eau se réalisent dans de nombreuses villes de Suisse (Neuchâtel, Delémont) et d'ailleurs (Fribourg-en-Brisgau);
- le caractère apaisant d'un cours d'eau en milieu urbain,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'œuvrer afin que les nants actuellement souterrains, en particulier le nant des Grottes, soient remis au jour et participent au cours naturel de l'eau en ville de Genève.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, la motion M-710 pour des nants à l'air libre a été conçue après un voyage de commission de la législature précédente à Fribourg-en-Brisgau, charmante petite ville où coulent des nants à ciel ouvert. A cette occasion, nous nous sommes souvenus du postulat N° 322, déposé en 1988 par les Verts et le Parti socialiste et intitulé «Concept global des ruisseaux urbains». Deux de ses auteurs siègent d'ailleurs encore parmi nous, puisqu'il s'agit de MM. Deshusses et Wisard. Ce postulat demandait de procéder à l'inventaire des cours d'eau enterrés ou canalisés sur le territoire de la Ville, en collaboration avec l'Etat de Genève, et de proposer au Conseil municipal un concept global des ruisseaux urbains en vue de leur réhabilitation progressive.

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, pour diverses raisons d'ordre essentiellement hygiénique, à Genève et dans toute la Suisse, on a enterré des ruisseaux, des nants et des rivières. Cependant, depuis une vingtaine d'années, on reconnaît que cette mesure quelque peu excessive n'était pas forcément judicieuse, tant sur le plan politique que scientifique.

Je vous signale, chers collègues, qu'il existe une étude très bien documentée sur la thématique des nants à l'air libre; vous la trouverez aisément sur l'internet, il suffit de taper sur un moteur de recherche «nant des Grottes», par exemple, et vous pourrez la lire. Le département du magistrat Tornare y figure en toutes lettres, sur la page de garde. Sachez encore que l'association Pré en Bulle, association pour l'animation des quartiers des Grottes, Croupettes et Montbrillant, a organisé, en mai 2005, une manifestation intitulée «Les pieds dans l'eau» pour la population du quartier, avec le projet de faire revivre le nant des Grottes pendant une journée.

Vous constaterez donc que les Verts n'inventent rien ce soir, et que l'idée de remettre au jour des nants actuellement enterrés ne date pas d'hier. Si nous la réactualisons, c'est parce que la réponse du Conseil administratif de l'époque au postulat de 1988 sur le concept global des ruisseaux urbains n'a pas été suivie d'effet. L'exécutif était pétri de bonnes intentions et nous assurait que des travaux de réhabilitation seraient entrepris... lorsque cela serait possible, comme toujours! Ce postulat, riche d'exemples de projets réalisables pour améliorer la qualité de vie en ville, avait rencontré l'adhésion du Conseil municipal, mais il n'a pas eu de résultat depuis vingt ans; c'est vraiment dommage.

A la même époque, M<sup>me</sup> Burnand, conseillère administrative socialiste en charge des travaux, a signalé que la Ville n'avait pas attendu ce postulat pour envisager, dans le quartier des Eaux-Vives, un projet alors à l'étude et qui devait être soumis au Conseil municipal; il s'agissait du nant de Jargonnant. Or nous savons toutes et tous à quoi ressemble aujourd'hui la place de Pré-l'Evêque: nous pouvons y constater *de visu* qu'il ne coule pas d'eau aux alentours! Il en va de même à la rue des Grottes, où seule une plaquette signale: «Ici coule le nant des Grottes».

Mais venons-en au fond de la motion M-710, qui demande au Conseil administratif d'œuvrer afin que les nants actuellement souterrains – en particulier le nant des Grottes, cité à titre d'exemple – soient remis au jour. En effet, Genève est une ville d'eau traversée par le Rhône et l'Arve, mais également par de nombreux nants, ruisseaux et rivières. Le principe recherché consiste à montrer que les rivières et les cours d'eau ont leur place en ville – et non pas seulement à la campagne – et qu'il s'agit de développer des espaces de convivialité et de nature dans la cité. Pourquoi pas, du même coup, ajouter un peu de poésie en ville? Pour nous, les Verts, il est indispensable de prévoir un espace vital pour les cours d'eau en ville par des aménagements originaux et différentes expressions architecturales qui non seulement rappelleraient l'histoire, mais auraient également une fonction d'outil pédagogique à l'attention de la population.

Il est essentiel aussi de poursuivre la réflexion dans le sens de la gestion durable de l'eau, afin de protéger et de réhabiliter ses sites naturels. Pour valoriser les efforts entrepris en vue de la préserver, il est essentiel qu'elle reste visible aux yeux de la population car, si l'eau disparaît des regards, elle n'existe plus!

En outre, la protection de l'eau est une obligation légale selon la législation actuellement en vigueur. Les atteintes aux cours d'eau tombent sous le coup de la loi sur la protection des eaux et de l'environnement. Pour faire simple et court, les lois et ordonnances fédérales entrées en vigueur respectivement en 1991 et 1998 fixent la politique nationale sur ce plan, et les cantons peuvent élaborer diverses stratégies dans ce cadre – je pense notamment aux plans régionaux d'évacuation

des eaux (PREE) et aux concepts locaux d'évacuation des eaux. A Genève, la loi démontre que le Canton a inscrit dans ses objectifs la réhabilitation des cours d'eau.

Sur le plan communal, citons le plan général d'évacuation des eaux, ce fameux PGEE dont le Conseil municipal a voté le crédit d'étude durant la dernière législature, en 2005 précisément. Les Verts estiment donc qu'il s'agit de profiter de cette étude pour évaluer de manière chiffrée la faisabilité d'opérations de remise au jour des cours d'eau en ville. Des réalisations probantes ont déjà été réalisées dans des villes suisses, à Neuchâtel, avec le Seyon, à Delémont et ailleurs... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Excusez-moi, Madame la conseillère municipale, je demande qu'il y ait un peu moins de brouhaha dans cette salle!

*Mme Frédérique Perler-Isaaz.* Je vois que l'eau suscite un très grand intérêt au sein du Conseil municipal! Est-ce que je peux poursuivre?

**Le président.** Vous pouvez essayer, en tout cas...

*Mme Frédérique Perler-Isaaz.* Merci... Des réalisations du même ordre ont aussi été menées à bien dans la campagne genevoise: je pense notamment au bief du Moulin de la Grave et au nant de Couchefatte, à Chancy et Avully, mis à ciel ouvert sur 1 km. Chers collègues, nous vous invitons vivement à apprécier ces quelques exemples de préservation de l'eau en fonction du cadre législatif genevois, car ils démontrent qu'il est possible de développer des espaces de convivialité et de nature dans notre région. C'est envisageable pour la Drize et l'Aire, du côté Vernets-Acacias, où nous pourrions imaginer la structuration d'un nouveau quartier en profitant de découvrir et de restaurer le cours naturel de ces rivières totalement enterrées jusqu'à l'Arve.

Vous le constatez, la motion M-710 ne limite pas l'enjeu de la préservation de l'eau au nant des Grottes, que nous ne citons qu'à titre d'exemple. Il s'agit de montrer une volonté de réparer les erreurs du passé et de remettre au jour ces nants – dont celui des Grottes, qui servira d'exemple de ce qui est réalisable en matière de gestion de l'eau en ville. Cela dans le cadre de l'étude du PGEE, bien sûr, car le faire dans ce cadre permettrait à la Ville de s'associer aux efforts entrepris jusqu'à présent par le Canton pour la renaturation des cours d'eau... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Excusez-moi, Madame la conseillère municipale. Il y a dix-huit personnes qui parlent en même temps que vous! Il serait bien qu'elles aillent discuter ailleurs, on vous entendrait peut-être mieux!

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz.* Ça fait beaucoup de personnes... Mais je peux éventuellement moi aussi aller parler ailleurs...

**Le président.** Il ne vous reste de toute façon que deux minutes sur votre temps de parole, Madame Perler-Isaaz.

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz.* Le nant des Grottes n'étant pas inscrit dans les registres, il n'existe plus en tant que rivière. Tout comme le nant de Jargonnant, il est devenu principalement un canal d'eau sale. Ce qui est aberrant, actuellement, c'est que de l'eau de source propre est déversée dans des canalisations d'eaux usées où elle est ensuite nettoyée, alors qu'elle pourrait naturellement se jeter dans le Rhône! Il est absurde de faire travailler une station d'épuration de manière aussi inutile, en plus de ses tâches nécessaires. Nous proposons de remettre le nant des Grottes au jour en lui faisant suivre son cours historique. C'est tout à fait réalisable, d'autant plus que le quartier des Grottes s'y prête particulièrement bien, puisqu'il est peu accessible à la circulation automobile.

Mesdames et Messieurs, voilà une motion écologique qui permet d'allier un objectif de renaturation à un projet culturel. Je songe ici à celui qui est intitulé «2012 Rousseau pour tous», lancé en vue de célébrer le tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau. Vous savez toutes et tous que Rousseau était un grand amoureux de la nature, en plus d'être un philosophe. D'ici à 2012, nous avons quatre ans devant nous pour imaginer le tracé à ciel ouvert du nant des Grottes, qui passerait par la rue Rousseau. Ce serait là un bel hommage et un projet rassembleur pour honorer la mémoire de ce grand homme, dans le cadre des manifestations du tricentenaire.

Pour toutes ces bonnes raisons, chers collègues, je vous remercie de réserver un bon accueil à la motion M-710 en la renvoyant directement au Conseil administratif.

#### *Préconsultation*

**M. Jacques Baud** (UDC). Des nants à l'air libre... Il faudrait être réaliste, je ne le dis pas pour blâmer l'action bienfaitrice de l'Agenda 21. Songeons à la bêtise des années passées! J'en veux pour preuve la crasse imbécillité dont on a

fait preuve en comblant un certain nant avec des ordures ménagères, voire industrielles, afin de mettre par-dessus une couche de terre arable où planter carottes et poireaux... Cela a duré jusqu'à ce que les émanations dangereuses venues des profondeurs remontent dans les racines desdits légumes, les rendant impropres à la consommation.

Un certain nombre de nants ont été remblayés au cours des siècles, et on ne peut revenir en arrière. Prenons par exemple le quartier des Eaux-Vives, où des ruisseaux faisaient tourner des moulins. Il en reste des traces! Néanmoins, je rappelle que nous avons mis en place une protection sérieuse et efficace par le biais de la Commission des monuments, de la nature et des sites, qui assure une constante surveillance. Il serait donc souhaitable de soutenir un peu plus souvent ladite commission et d'arrêter de la considérer comme une empêchuse de tourner en rond. Je souligne également l'effort important et admirable de l'Etat pour la renaturation de nos cours d'eau: la Seymaz, la Versoix, l'Allondon, l'Aire et d'autres.

Les lois de protection de l'eau existent et des efforts sont consentis en la matière; respectons ces acquis! La motion M-710 s'avérant de ce fait inutile, l'Union démocratique du centre se voit dans l'obligation de la refuser.

**M. Gérard Deshusses (S).** Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, le groupe socialiste tient tout d'abord à saluer l'honnêteté intellectuelle de M<sup>me</sup> Perler-Isaaz, qui a rappelé un épisode de l'histoire des nants dans notre Conseil municipal. Nous regrettons néanmoins qu'elle n'ait pas eu l'élégance de nous associer à cette motion M-710, finalement assez modeste.

Mais le groupe socialiste tient aussi à dire que l'idée des nants figure dans son programme depuis 1983! A la suite du voyage de quelques membres de notre parti à Fribourg-en-Brisgau, où nous avons vu les premiers nants ouverts, à l'époque, nous avons trouvé cette idée absolument géniale et nous l'avions défendue au Conseil municipal – avec quelques Verts, il est vrai: Daniel Rinaldi, Bertrand de Weck et notre ami ici présent Alexandre Wisard. C'était alors une idée tout à fait farfelue, et nous avons eu beaucoup de peine à combattre les résistances qu'elle suscitait. En effet, nous avons souvent été perdants dans cette lutte.

Le projet que vous nous soumettez ce soir est fort intéressant, chers amis Verts, et nous accueillons votre soutien à notre politique avec un immense plaisir... Cela dit, nous avons gardé un souvenir très mitigé de la seule victoire qui fut nôtre dans ce domaine, à savoir la réhabilitation du nant de Jargonnant, au parc Bertrand. Nous l'avons obtenue de haute lutte, tout cela pour finir par perdre ce que ce projet avait de plus essentiel aux yeux des socialistes: l'eau vive. En effet, les Verts avaient décrété qu'il était absolument impossible de gaspiller l'eau inuti-

lement et qu'il fallait donc envisager un système de recyclage selon lequel le nant coulerait en circuit totalement fermé. Allez voir sur place ce que cela donne... L'endroit est devenu encore moins bucolique depuis que l'on a coupé les saules, devenus trop vieux, qui bordaient l'ancien nant de Jargonnant à l'époque où il était encore propriété privée de la famille Bertrand. L'étang situé au terme de la circulation fermée dudit nant actuel est complètement mort et sursaturé. Voilà le résultat de cette concession que nous avons dû faire à nos amis les Verts...

Alors, qu'ils nous apportent leur soutien plein et entier dans notre volonté de réhabilitation des nants, mais pour que ces derniers revivent vraiment et ne soient pas qu'un réservoir d'eau stagnante!

**Le président.** Excusez-moi de vous interrompre, Monsieur Deshusses... Monsieur Maître, je vous demande de descendre de la tribune des journalistes, les conseillers municipaux doivent rester dans la salle!

*M. Gérard Deshusses.* En ce qui concerne le nant des Grottes – un cas que nous avons étudié, à l'époque – nous sommes bien sûr d'accord avec le projet des Verts. C'est une excellente idée... mais qui sera extrêmement difficile à réaliser, M. Pagani nous le confirmera sans doute. En effet, une partie de ce nant coule à plus de 11 m de profondeur dans le sol, le comblement du quartier ayant été très important, avant de traverser le domaine de la gare pour aller s'égarer du côté du Prieuré. Nous sommes tout à fait ouverts à l'idée de voir l'eau circuler à nouveau dans le quartier des Grottes, comme à Fribourg-en-Brisgau et à Ulm, une ville merveilleuse qui a rétabli ses nants après avoir été détruite à plus de 90% pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce que les gens d'Ulm ont fait, nous pouvons le faire aussi!

Mais alors, il ne faudra pas réhabiliter que le nant des Grottes, Mesdames et Messieurs! Il faudra mettre au jour tous les nants! Je songe à celui des Ecrevisse aux Eaux-Vives, à celui de Traînant derrière l'école de Pré-Picot, sans parler du nant du Velours, dont seule l'allée de peupliers existe encore et qui a, pour le reste, complètement disparu. Et il y en a d'autres encore! Par conséquent, ayons un projet global et de vraies ambitions, essayons de faire tout ce qui est possible! Même si je suis un fervent partisan de la réhabilitation du nant des Grottes, j'ai bien peur qu'il soit l'un des plus difficiles à remettre au jour. Nous voulons bien faire ce pari, mais à condition de nous occuper de tous les autres nants aussi – et pour qu'ils aient de la vraie eau!

**M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L).** Joli projet que cette motion M-710! Du reste, les biologistes et ingénieurs de plusieurs communes genevoises, en colla-

laboration avec ceux du Canton, travaillent déjà à la renaturation de certains cours d'eau et plans d'eau. Ce projet très bucolique, pour paraphraser certains de mes préopinants, nous a emmenés non pas à Fribourg-en-Brisgau, mais simplement dans la Genève d'autrefois, quand la place du Molard était un véritable port intérieur, quand un aqueduc acheminait l'eau de Moillesulaz aux Tranchées.

Le bon sens libéral nous pousse à demander une étude de faisabilité de la réhabilitation des nants en ville de Genève, non seulement sur le plan du coût, mais également sur celui de la salubrité publique. Pour ces raisons, nous renverrons la motion M-710 à la commission Agenda 21.

**M<sup>me</sup> Martine Sumi (S).** La collecte et l'utilisation de l'eau de pluie est l'une des premières activités humaines. Sous toutes les latitudes et depuis toujours, la pluie a été attendue avec espoir et avec crainte, au point de devenir un objet de vénération. Dans chaque mythologie – grecque, indienne, africaine, aztèque ou amazonienne – l'un des dieux principaux était celui de la pluie et de l'orage. Il détenait le pouvoir d'envoyer sur terre le tonnerre et les éclairs, mais surtout l'or bleu. Un héritage immense, pictural et sculptural, témoigne de la terreur, de la force, de la générosité, de l'abondance et des multiples bienfaits liés à ce pouvoir.

La relation sacrée qu'entretient l'homme avec la pluie s'est quelque peu perdue – particulièrement en Occident – au point que cette dernière est considérée de nos jours plutôt comme un déchet liquide encombrant que comme une alliée providentielle. La motion M-710, en proposant que quelques nants actuellement souterrains soient remis au jour et participent au cours naturel de l'eau en ville de Genève, nous offre une occasion concrète et pédagogique de reprendre contact – ou de prendre contact, pour les populations jeunes – avec cette alliée qu'est l'eau.

Le Parti socialiste vous recommande donc, Mesdames et Messieurs, d'accepter cette motion et de la renvoyer directement au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R).** Remettre à l'air libre les nants urbains actuellement enfouis dans notre sous-sol, voilà ce que nous propose ce projet de motion en lien avec la mise en œuvre du PGEE. Ce plan étant une obligation qui échoit aux communes, on pourrait comprendre, vu l'amalgame opéré par les motionnaires, que la remise à l'air libre des nants est l'un de ses volets. Mais il n'en est rien, bien sûr!

Je rappelle que le crédit nécessaire à la mise en place du PGEE a été voté en 2005 déjà, et qu'il ne comprend nullement la remise à l'air libre de nants. Cela

signifie donc que le projet sur lequel nous avons à nous prononcer ce soir n'est pas compris dans un crédit, ni même chiffré. Pour mémoire, je cite l'exemple du crédit d'étude concernant la place du Pré-l'Evêque, dont le montant était, lui, parfaitement déterminé, mais qui a été considéré comme trop onéreux.

Cette remise à l'air libre de nants – qui ne sert donc pas au PGEE – aurait pour vocation, nous dit-on, de respecter le cycle naturel de l'eau. Nous pouvons comprendre cet objectif, mais il convient de préciser d'emblée qu'il ne s'inscrit pas parmi les priorités de la Ville. En effet, nous pensons que d'autres chantiers – budgétaires, s'entend – méritent en priorité notre attention et nos moyens. Nous nous voyons mal expliquer à nos concitoyens, qui ne savent pas comment se loger ni où faire garder leurs enfants, que la Ville favorise plutôt le respect du cycle naturel de l'eau...

Une ville comme la nôtre, dont les finances sont aussi mauvaises, se doit de penser à la valeur ajoutée créée pour le citoyen de chaque franc investi. Quelle serait cette valeur ajoutée, dans le cas de la remise des nants à l'air libre? Une meilleure protection du lac et des cours d'eau, nous répond-on, ainsi qu'une sérénité accrue du milieu urbain. Pour ce qui est du lac et des cours d'eau, cela reste à démontrer, puisque ces nants existent déjà, même s'ils sont enfouis. Quant à leur caractère apaisant... Nous les voyons plutôt servir de réceptacle à toutes sortes de déchets: déjections animales et autres productions gastriques humaines...

De plus, les nants remis au jour deviendraient des obstacles sur le chemin le plus court entre deux points, gênant le passage des poussettes, fauteuils roulants et autres chariots qu'ils obligeraient à circuler ailleurs. Comme si les projets de tram, les réfections de canalisations et autres installations souterraines ne suffisaient pas, nous n'osons pas imaginer le désordre créé par ces creusements en milieu densément bâti. S'il est raisonnable et opportun de construire la ville en ville, il l'est tout autant, nous semble-t-il, de ne pas la complexifier davantage en créant artificiellement de la vraie fausse nature. Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, les radicaux refuseront le projet de motion M-710.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Le Parti démocrate-chrétien a certaines craintes face à la motion M-710. En effet, nous ne pensons pas qu'un ruisseau au centre-ville, en plein hypercentre, soit une idée des plus pertinentes du point de vue écologique. Nous aussi, nous nous inquiétons de l'écologie! Malgré tous les efforts de M. Maudet pour éviter que les gens jettent leurs détritiques n'importe où, un certain laisser-aller risque de se faire sentir avec des nants remis au jour. Au centre d'une ville, il y a une pollution normale, due au trafic routier, qui se déversera automatiquement dans ces nants en cas de pluie, même faible. Il serait dommage que nous soyons obligés de les dépolluer chaque fois, avant qu'ils rejoignent le lac.

Pour ces raisons, ne voyant pas la pertinence de remettre les nants à l'air libre, le Parti démocrate-chrétien rejettera la motion M-710.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif espère que vous lui renverrez directement la motion M-710. Nous l'examinerons avec bienveillance, sans préjuger des solutions techniques et écologiques que nous vous proposerons ensuite.

En ce qui concerne les prises de position des uns et des autres, je tiens personnellement à souligner un point essentiel: à mon avis, nous devons revoir l'ensemble de notre politique, notamment en matière de séparatifs au centre-ville et de canalisations – nous en avons déjà débattu. Comme vous le savez, ce système nous coûte extrêmement cher, alors que d'autres pays et d'autres villes souffrant d'un même taux de pollution ont trouvé des solutions alternatives. Songeons par exemple aux toits végétalisés qui retiennent la pluie, à ces petites canalisations qui amènent l'eau de pluie dans des biotopes...

Pour ma part, je pense surtout aux économies que de telles stratégies nous permettraient de réaliser, si nous n'avions pas besoin de retraiter l'eau de pluie devenue stagnante. Il vaudrait beaucoup mieux qu'elle passe directement dans des biotopes, d'où elle s'écoulerait naturellement dans les rivières qui nous sont chères: le Rhône, l'Arve et d'autres. Nous allons donc revoir le processus à adopter en la matière, car c'est essentiel pour notre municipalité. Les investissements consentis pour les séparatifs, y compris au centre-ville, conduisent à l'impasse, si j'ose utiliser cette expression pour signaler que l'eau de pluie et l'eau usagée ont beau être séparées, elles finissent de toute façon à la station d'épuration d'Aire. C'est complètement stupide!

Nous examinerons donc attentivement la motion M-710, d'autant plus que des expériences menées dans certains pays européens démontrent que le coût de la nouvelle stratégie de traitement de l'eau de pluie et des nants est équivalent. Au final, nous y gagnerions, puisque cette eau-là n'aurait pas besoin de passer par les usines de traitement des eaux usées.

*Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 39 oui contre 20 non (1 abstention).*

*Mis aux voix, son renvoi à la commission Agenda 21 est refusé par 50 non contre 8 oui (3 abstentions).*

**Le président.** Cette motion est donc renvoyée directement au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'œuvrer afin que les nants actuellement souterrains, en particulier le nant des Grottes, soient remis au jour et participent au cours naturel de l'eau en ville de Genève.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**8. Motion du 17 septembre 2007 de MM. Alexandre Chevalier, Jean Sanchez et M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet: «Une ville plus éclairée est une ville plus sûre» (M-712)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'augmentation notoire de l'insécurité en ville de Genève, notamment dans les préaux d'école qui deviennent, la nuit, de véritables scènes de la drogue;
- la volonté de chacun de rendre la ville plus sûre;
- les statistiques démontrant qu'un endroit éclairé la nuit est un endroit plus sûr;
- le déficit manifeste de lumière dans certains parcs comme le Jardin anglais et aux entrées et sorties de bon nombre d'autres parcs et squares occasionnant l'insécurité des habitants qui les traversent;
- le manque d'éclairage dans de nombreuses rues et chemins tels que le chemin Galiffe et les alentours du collège Voltaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter un catalogue de mesures d'éclairage des différents parcs, rues, places, préaux, notamment à la lumière des problèmes de sécurité qui s'y posent et en prenant en considération le plan lumière prévu par la Ville.

**M. Alexandre Chevalier** (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, les libéraux sont très

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1448.

attachés aux efforts à consentir pour une meilleure et une plus grande sécurité dans notre ville. A nos yeux, cette notion forme un tout et ne se limite pas uniquement aux mesures votées par le Conseil municipal à propos des compétences des agents de sécurité municipaux. Il existe en effet d'autres moyens de sécuriser davantage certaines zones de notre ville – notamment des rues et des entrées de parc – qui sont trop sombres et donc dangereuses. Nous entendons améliorer les conditions de vie de nos concitoyens en éclairant mieux ces lieux.

Si nous avons déposé la motion M-712, c'est aussi parce que cela fait très longtemps que l'on nous promet un plan lumière qui n'est en fait, comme je l'ai déjà dit à propos du parc des Eaux-Vives, qu'un plan fantôme. Il avance à trop petits pas pour témoigner d'un réel souci des priorités en la matière. Nous avons donc pour objectif de cibler les endroits à sécuriser d'abord, en attendant un éventuel plan lumière plus efficace que celui dont je viens de parler, qui est semblable à une montagne ayant accouché d'une souris. C'est pourquoi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, d'accepter cette motion et de la renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

#### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Le groupe socialiste refusera la motion M-712, non pas parce qu'il est insensible aux questions liées à la sécurité, mais essentiellement pour la raison suivante. Les libéraux et d'autres groupes de droite ont déposé un très grand nombre de motions où ils amalgament les questions de sécurité et d'éclairage. Nous avons chaque fois objecté que nous voulions, quant à nous, un concept beaucoup plus général: celui du plan lumière. Je rappelle que le groupe socialiste est à l'origine de cette demande. C'est dire à quel point nous pensons que la lumière est non seulement un facteur qui augmente le sentiment de sécurité, mais surtout un élément de confort en ville.

Vous me direz que ce plan lumière prend un certain temps... Il me semble pourtant que le Conseil administratif a déjà répondu à cette critique, j'avais d'ailleurs eu l'occasion de le souligner lors de l'une de mes interventions sur le sujet. Je rappelle que le bureau Feddersen & Klostermann, à qui nous devons le plan lumière de la Ville de Zurich et qui est sensible aux aspects paysagers et esthétiques de la mise en lumière des zones urbaines, a travaillé à ce plan pour Genève. Nous pensons qu'il sera prochainement soumis à l'approbation du Conseil municipal, selon la procédure normale, et nous sommes certains qu'il pourra être mis en œuvre rapidement.

Vous aurez remarqué, Mesdames et Messieurs, que les socialistes ont voté la proposition PR-518 pour un meilleur éclairage de deux chemins au parc des

Eaux-Vives, ce qui montre bien que nous sommes ouverts à ce genre de mesures. Mais nous ne voudrions pas associer strictement l'idée de la lumière à la sécurité, car cette dernière n'est pas seule en jeu. Je souligne une fois encore que l'éclairage public est aussi une forme d'esthétique de la ville et de confort urbain qui a son importance. La motion M-712 nous semble à la fois juste et réductrice sur ce plan.

Nous attendons maintenant un plan lumière applicable à toute la ville, et j'espère que les réponses du magistrat rassureront les uns et les autres à ce sujet. Je signale néanmoins que nous voyons déjà ce plan prendre forme peu à peu au fil des propositions qui nous sont soumises. Pour le groupe socialiste, il est hors de question d'avancer au coup par coup, car les installations d'éclairage sont importantes et elles ont un coût. Elles doivent donc dépendre d'un concept global nous permettant d'éviter de débattre sans cesse à propos des mêmes endroits.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel (Ve).** Le groupe des Verts refusera également la motion M-712. Nous soulignons à notre tour la confusion – à mon sens assez détestable – que commettent les motionnaires entre une sécurité qui relève du simple confort du promeneur et une sécurité liée à la lutte contre la criminalité. A terme, il pourrait être dangereux de mélanger les deux, car cela induirait des comportements et des prises de mesures inadaptés. Lorsque nous parlons d'un plan lumière, nous n'attendons pas une réponse aux problèmes de sécurité – elle serait d'ailleurs extrêmement partielle.

Le plan lumière que nous attendons tous et dont, j'en suis sûre, le magistrat va nous annoncer la présentation prochaine visera d'abord à satisfaire d'autres objectifs: le confort des promeneurs, les économies d'énergie... Il ne concernera qu'accessoirement la sécurité au sens où l'entend le groupe libéral.

**M. Christian Zaugg (AGT).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-712 est tout à fait intéressante, mais elle nous place – dialectique oblige – au cœur de l'antinomie énergie/sécurité. Il est vrai – et, sur ce plan-là, les motionnaires ont raison – que davantage de lumière améliore la sécurité des personnes dans les parcs, les rues et les préaux, mais l'éclairage entraîne également plus de consommation énergétique – même si nous savons que les maxima n'ont pas lieu pendant la nuit – et nous ne tenons pas, en prenant une décision hâtive, à donner des arguments au tout nucléaire, qui revient en ce moment avec des projets de nouvelles centrales.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons prendre connaissance du plan lumière de la Ville avant d'avoir un point de vue plus défini sur la question et que

nous vous proposons, chers et chères collègues, de renvoyer cette motion pour étude à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R).** De toute évidence, la lumière est une thématique chère à Genève, et pas uniquement dans sa devise! En quelques mois, la nouvelle conseillère municipale que je suis en est déjà au troisième objet à traiter en relation avec l'éclairage de l'espace public et la sécurité ainsi assurée. Alors, que la lumière soit! Renvoyons le projet de motion M-712 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, afin qu'elle l'étudie conjointement, d'une part, à la motion M-635 pour l'éclairage de la rive gauche du lac et, d'autre part, au plan lumière que les services de M. Pagani doivent finaliser en ce début d'année 2008!

**M. Gilbert Schreyer (UDC).** Mesdames et Messieurs, lors de la précédente législature, l'Union démocratique du centre a soutenu la pétition P-166 des habitants des Eaux-Vives pour l'éclairage des quais marchands de ce quartier. Nous n'avons reçu que des remerciements de la part de la population, confrontée chaque jour à la présence des dealers. Que la même lumière éclaire la commission de l'aménagement et de l'environnement, afin de favoriser l'apparition de ce fameux plan lumière promis par le magistrat... L'Union démocratique du centre votera le renvoi de la motion M-712 à ladite commission.

**M. Jean Sanchez (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si l'on peut effectivement mettre dans la balance des préoccupations d'ordre écologique, il n'est pas question pour le groupe libéral de maintenir des zones d'insécurité en ville en raison d'un manque d'éclairage. Il est statistiquement prouvé que les dommages à la propriété, le trafic de stupéfiants et les agressions sont commis dans des zones mal éclairées. On ne pense pas non plus assez aux victimes d'agressions que sont les personnes âgées lorsqu'elles circulent dans des rues trop sombres. Pour toutes ces raisons, le groupe libéral attend une amélioration de la politique d'éclairage public à Genève et un vrai plan lumière. Je rappelle que nous demandons le renvoi de la motion M-712 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je prends la parole pour vous dire que ce plan lumière tant attendu vous sera présenté – ainsi qu'à mes collègues du Conseil administra-

tif – dans les semaines à venir. Nous pourrons enfin vous soumettre un concept qui, je l'espère, recueillera l'unanimité de cette enceinte, afin d'aller de l'avant en matière d'éclairage public.

Nous avons constaté qu'il était possible, tout en garantissant un éclairage de qualité, de réaliser des économies d'électricité considérables. Nous avons d'ailleurs le devoir d'y parvenir, vu les enjeux à l'échelle planétaire auxquels nous aurons à faire face en la matière.

Je ne vois pas en quoi la motion M-712 pourrait améliorer ou détériorer la situation par rapport à ce plan lumière. Le débat que nous menons ce soir contribuera sans doute, au moment de sa présentation et des discussions qu'il entraînera, à l'éclairage général... Mais le Conseil administratif ne pense pas que l'acceptation de cette motion ou son renvoi en commission soit susceptible d'apporter une réelle amélioration. Je propose donc d'en prendre acte et de la refuser purement et simplement, afin de nous concentrer sur la discussion qui aura lieu à propos du plan lumière.

**M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S).** J'aimerais préciser que plusieurs études ont confirmé que l'on ne pouvait pas démontrer les effets sécuritaires d'un éclairage public renforcé. Dans certains cas, il nuit même à la tranquillité des citoyens. Les lampes mal isolées ou trop puissantes sont aveuglantes et, l'œil s'adaptant trop à la lumière vive, l'environnement immédiat devient plus difficile à discerner. La sécurité est réduite et les agressions facilitées.

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** Je serai brève. J'interviens tout d'abord pour dire que je m'étonne de l'attitude du groupe socialiste, alors même qu'un candidat de l'Alternative au poste de procureur général proclame *urbi et orbi* qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer une fois pour toutes la sécurité en ville de Genève. Et voilà que les socialistes nous expliquent ce soir que, finalement, la sécurité est moins importante que l'éclairage public!

Mesdames et Messieurs, cessez de vous mentir à vous-mêmes! Vous connaissez les résultats des analyses qui nous ont été donnés en commission des sports et de la sécurité. Nous y avons procédé à une multitude d'auditions – en présence de commissaires socialistes que je vois aujourd'hui dodeliner de la tête – où nous avons entendu différentes forces de sécurité comme la Task Force Drogue, et elles nous ont toutes expliqué clairement que la lumière diminue l'insécurité, les agressions et les atteintes à la propriété. Alors, ne nous dites pas aujourd'hui, en nous regardant droit dans les yeux, que le lien entre la lumière et la sécurité n'est pas prouvé! Vous nous mentez et, surtout, vous vous mentez à vous-mêmes!

Interpellation: conditions de travail au Musée d'art et d'histoire  
et à la Bibliothèque de Genève

Ce que nous demandons par le biais de la motion M-712, c'est que la problématique de la sécurité soit prise en considération dans le cadre du plan lumière. M. Pagani nous a dit que le Conseil administratif prenait acte de notre motion, mais qu'il s'agissait de la refuser car ce projet n'améliorerait pas le plan lumière... Je dois dire que c'est pour le moins contradictoire! Nous attendons aujourd'hui une réponse claire de l'exécutif, et nous demandons au Conseil municipal de renvoyer cet objet en commission, afin qu'il y soit dûment étudié. Cela ne vous engage pas plus loin, Mesdames et Messieurs! Cela ne vous engage ni à faire de l'ultraconsommation d'électricité, ni à concevoir un projet sécuritaire pour Genève! Nous voudrions simplement établir un lien entre la sécurité et le plan lumière, pour que celle-là soit prise en compte dans le débat que ne manquera pas de susciter celui-ci.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Il ne s'agit pas ce soir de faire de la démagogie, mais d'éclairer mieux – et non pas plus – l'espace public. C'est tout! On peut très bien faire avec moins d'énergie! Il n'est donc pas question ici de mettre de côté la problématique de la sécurité. Laissons arriver le plan lumière – cela fait longtemps que nous attendons, d'ailleurs, mais nous gardons bon espoir – et nous verrons alors si nous pouvons lier sécurité et éclairage économique!

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés par 35 oui contre 28 non (2 abstentions).

**9. Interpellation du 17 septembre 2007 de M<sup>me</sup> Isabelle Brunier:  
«Des conditions de travail saines et sereines au Musée d'art  
et d'histoire et à la Bibliothèque de Genève» (I-163)<sup>1</sup>.**

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier** (S). M. Mugny est passé vers moi tout à l'heure pour me demander si mon interpellation était toujours d'actualité, certains changements qu'il a brièvement mentionnés étant survenus depuis son dépôt. J'ai malheureusement dû lui répondre que je la maintenais, car je crois qu'elle reste d'actualité malgré lesdits changements. De plus, après avoir attendu si longtemps pour la défendre – cet objet a déjà «gagné» quatre étoiles à l'ordre du jour – y renoncer aujourd'hui aurait été un véritable *coïtus interruptus*! Trêve de plaisanterie...

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1448.

Interpellation: conditions de travail au Musée d'art et d'histoire  
et à la Bibliothèque de Genève

En guise de préambule, j'aimerais rassurer M. Mugny, qui pense que j'ai sollicité de la part des employés du Musée d'art et d'histoire et de la Bibliothèque de Genève des témoignages sur le sujet que je désirais aborder. En réalité, je n'ai pas eu besoin d'aller chercher aussi loin les éléments qui motivaient – et qui motivent toujours – cette interpellation. Je suis historienne, j'ai fait mes études à l'Université de Genève, je suis membre de plusieurs associations professionnelles et sociétés savantes groupant historiens, historiens de l'art, archéologues et archivistes. C'est mon milieu naturel, ces gens sont mes collègues, mes amis, mes pairs. Or, entre collègues ou amis, quoi de plus naturel que de se parler et de se confier certains problèmes d'ordre professionnel?

Un directeur en quête d'argent et de sponsors, un autre qui part brusquement en retraite anticipée, des cadres administratifs parachutés ou promus au gré de coulisements successifs sans mise au concours des postes, des rumeurs de privatisation larvée – une diminution du service public apparaissant en pointillé derrière – des cris et des chuchotements, des larmes, des conditions de conservation de certains objets et documents inadaptées, un spécialiste qui voit une partie de sa mission distribuée sous forme de mandats externes sans qu'il soit consulté, une atmosphère empoisonnée, des menaces directes ou indirectes...

Aurait-on supprimé le mot «affaires» dans le nom du département anciennement dit «des affaires culturelles» justement pour éviter qu'il y en ait, des affaires? En tout cas, la culture du secret n'a plus cours. Est-il normal que le codirecteur dudit département s'autoproclame «porte-flingue du magistrat»? La Direction du département serait-elle toujours prête à dégainer, comme au Far West? Est-il normal que des fonctionnaires du Musée d'art et d'histoire le comparent à un bateau, tout en se demandant où il va et qui en est le capitaine? Sommes-nous dans un mauvais remake du film *Une nuit au musée*?

Je ne tiens pas à tenter un procès au magistrat, j'essaie simplement de témoigner et de constater certains faits chargés de souffrance humaine, celle des personnes qui vont travailler la boule dans la gorge et la peur au ventre, celle des personnes en dépression de longue durée ou qui ne reviennent travailler que sous antidépresseurs, celle des personnes qui songent à partir – ou qui en rêvent. Résultat: des compétences scientifiques reconnues ont été perdues à tout jamais ou sont en passe de l'être, au détriment des grandes institutions culturelles parmi les plus anciennes – la plus ancienne, dans le cas de la Bibliothèque de Genève – de notre cité. C'est une perte pour le rayonnement de ces institutions et, par contrecoup, pour Genève, pour l'Université qui a formé ces spécialistes de renom – et c'est une perte pour nous tous, usagers et contribuables de la Ville.

Parallèlement, l'incompétence et l'arrogance administratives gagnent du terrain. Malheureusement, la pratique de la menace perdure et est érigée en système. Cet état de fait, ces souffrances qui relèvent vraisemblablement d'une médiocre gestion des ressources humaines, doivent cesser.

Interpellation: conditions de travail au Musée d'art et d'histoire  
et à la Bibliothèque de Genève

Par cette interpellation, j'ai simplement voulu donner une voix à ceux qui ne pouvaient que rester anonymes, vu les conditions générales et l'ambiance de travail, et informer le Conseil municipal et le public de ces problèmes. Avec le Musée d'art et d'histoire et la Bibliothèque de Genève, notre ville possède de magnifiques institutions culturelles. Pour remplir leurs missions, elles doivent pouvoir compter sur la santé physique et psychique de celles et de ceux qui y travaillent. En tant qu'employeur, la municipalité doit leur garantir des conditions de travail saines et sereines.

Monsieur Mugny, je connais votre engagement pour les plus faibles, des génocides du passé aux sans-papiers d'aujourd'hui. Je voulais juste vous rappeler qu'il y a parfois, tout près de nous et même de notre fait, des situations difficilement supportables qui ne sont pourtant pas inéluctables. (*Applaudissements.*)

*Des voix.* Bravo!

**M. Patrice Mugny, maire.** Madame Brunier, nous ne devons pas vivre dans le même monde! (*Remarque de M. Zaugg.*) Jusqu'à preuve du contraire, Monsieur Zaugg, je ne vous interromps pas quand vous parlez. J'ai été interpellé de manière assez virulente, et vous me laisserez le droit de répondre à ma manière, j'espère! Cela aussi fait partie du respect de l'autre!

Tout d'abord, je rappelle qu'il existe une commission du personnel aussi bien à la Bibliothèque de Genève qu'au Musée d'art et d'histoire. L'un des membres les plus éminents de la première, M. Degiorgi, fait également partie de la commission du personnel de la Ville de Genève, et nous nous rencontrons régulièrement dans ce cadre. Lorsque les problèmes du Grand Théâtre troublaient le fonctionnement de cette institution, cela était ressorti au sein de cette même commission.

Il y a eu des problèmes à la Bibliothèque de Genève – j'y reviendrai tout à l'heure – mais je n'ai pas entendu parler de la situation calamiteuse que vivent certains de ses employés selon vos dires, Madame Brunier, et j'ai de la peine à comprendre pourquoi cela n'émerge pas lors des rencontres avec la commission du personnel. Quant au Musée d'art et d'histoire, le président de sa commission du personnel, M. Moro, préside aussi celle de la Ville de Genève. Se pourrait-il que ces personnes très engagées pour la défense du personnel au niveau municipal deviennent tout à coup muettes lorsque nous les rencontrons dans le cadre de la commission du personnel de leur institution particulière?

Nous avons dû faire face à certains problèmes à la Bibliothèque de Genève, notamment à cause d'une personne précise. Je n'ai pas à juger qui avait raison et qui avait tort, puisque nous avons trouvé une solution de médiation et que

Interpellation: conditions de travail au Musée d'art et d'histoire  
et à la Bibliothèque de Genève

cette personne a été déplacée – avec son accord, elle m'a même écrit une lettre de remerciements à ce sujet – au Musée d'ethnographie. Je ne sais pas si c'est l'endroit le plus adapté à ses compétences, mais c'est finalement ce qu'elle-même et les autres personnes impliquées ont souhaité. Je le répète: je ne suis pas en train de prendre position pour affirmer qui était responsable du litige. Aujourd'hui, j'ai le sentiment que la situation s'est apaisée à la Bibliothèque de Genève. C'est le seul conflit sérieux dont j'aie eu connaissance dans cette institution. Si jamais il y en a d'autres, j'aimerais que vous m'écriviez une lettre avec les noms des personnes concernées, Madame Brunier, et que ces dernières me contactent pour en parler.

En ce qui concerne la retraite de M. Jacquesson, directeur de la Bibliothèque de Genève, j'attire votre attention sur le fait – qui n'est pas un secret – qu'il est atteint d'une très grave maladie et que c'est la raison pour laquelle il a anticipé son départ. Il est donc difficile d'imaginer que c'est un problème de conflit de personnel qui l'a amené à cette décision. Je signale d'ailleurs que, lors de la cérémonie donnée à l'occasion de son départ, l'ensemble des employés de la bibliothèque étaient présents et l'ont applaudi très longuement, le remerciant de tout ce qu'il avait fait.

La nomination de son remplaçant – M. Giroud, l'actuel sous-directeur – a eu lieu après ouverture du poste, avec un comité de sélection tout à fait classique en Ville de Genève. J'ai tous les documents qui le prouvent, vous pouvez venir les consulter pour vérification, Madame Brunier. Deux candidats ont été proposés au magistrat par ce comité et j'ai choisi M. Giroud. D'après les échos qui me sont parvenus, il me semble que le personnel de la Bibliothèque de Genève approuve cette décision, bien qu'il n'ait pas participé à la procédure de nomination. Si vous voyez un vice de procédure là-dedans, signalez-le-moi! Pour ma part, je n'en vois aucun.

En revanche, il y a eu plus de problèmes avec le personnel du Musée d'art et d'histoire. Il m'est très difficile d'en parler de manière transparente, car vous savez comme moi qu'il y a des choses que l'on ne peut pas dire publiquement. Il y a effectivement eu de la souffrance, à un moment donné, et nous avons dû déplacer un cadre du Musée d'art et d'histoire; il travaille maintenant ailleurs, à la satisfaction de ses nouveaux collaborateurs, semble-t-il. Nous l'avons remplacé par deux fonctionnaires de la Ville sans mettre son poste au concours, car nous étions dans une situation d'urgence. Il s'agit de M<sup>me</sup> Nathalie Chaix, qui dirigeait le Service de la promotion culturelle, et de M<sup>me</sup> Isabelle Naef Galuba, qui dirigeait le Fonds municipal d'art contemporain. Tous ceux qui les ont croisées en commission peuvent témoigner qu'il s'agit de personnes de qualité.

Il est vrai que certains fonctionnaires du Musée d'art et d'histoire ont souffert, j'en connais moi-même un ou deux. Je pense notamment à une personne très

Interpellation: conditions de travail au Musée d'art et d'histoire  
et à la Bibliothèque de Genève

proche de moi, avec qui j'ai beaucoup travaillé dans le cadre de l'exposition sur Gaza: c'est le conservateur archéologique, M. Haldimann. Si je mentionne son nom, c'est qu'il s'est lui-même exprimé de manière tout à fait transparente sur les problèmes qu'il a rencontrés. Nous avons tenté de remédier à la situation en discutant avec la commission du personnel du Musée d'art et d'histoire et son président, M. Moro.

En ce qui concerne M<sup>mes</sup> Chaix et Naef Galuba, ladite commission du personnel ne semble pas être insatisfaite de leur arrivée. En revanche, une lettre a effectivement été écrite pour demander pourquoi nous n'avions pas mis le poste au concours, puisque nous avons préféré partager la fonction en créant un deuxième poste. Nous avons répondu que, dans le cas précis, si nous avions voulu procéder à une ouverture de poste normale, comme cela se fait d'habitude, il aurait fallu des mois et des mois. Or la situation était urgente, puisque, après avoir déplacé la personne qui posait problème, nous nous retrouvions avec un poste vacant à la direction du musée, où, je le rappelle, 230 personnes sont employées. Nous avons donc dû le repourvoir très rapidement, un intérim ne semblant pas intéressant.

Madame Brunier, je suis prêt à rencontrer les commissions du personnel de la Bibliothèque de Genève et du Musée d'art et d'histoire avec vous, et à écouter leurs doléances. Mais jusqu'à ce jour, je n'ai pas entendu celles dont vous vous faites la porte-parole. Si certaines personnes ont des souffrances cachées et ne les expriment pas, je suis désolé, mais je ne suis pas psychologue et je n'ai pas la capacité de le deviner. Ce n'est d'ailleurs pas mon travail!

Quant aux attaques que vous portez contre M. Boris Drahusak, qui se considérerait comme le porte-flingue du département, je ne sais pas s'il lui est arrivé de faire un gag, comme on peut tous en faire... Mais, rassurez-vous, nous ne sommes pas armés, au département de la culture! Je crois avoir prouvé, depuis cinq ans que je suis à sa tête, que je suis capable de me défendre tout seul sans gardes du corps ni gardes idéologiques, et que je n'ai pas besoin d'un porte-flingue. M. Boris Drahusak est en fonction depuis des années et, à ma connaissance, il n'a jamais eu aucun problème dans ses rapports avec les institutions culturelles genevoises, même s'il est certainement perfectible, comme je le suis aussi.

Je termine en disant sans ironie que, s'il y a un problème avec des personnes précises, qu'elles m'écrivent une lettre pour que je les rencontre! Mais je répète que, en dehors des commissions du personnel des deux institutions dont j'ai parlé, je n'ai pas eu d'échos de ces drames dont vous parlez, Madame Brunier. Peut-être sommes-nous aveugles, au département de la culture... Mais vous me concéderez quand même que, si on ne me signale pas les problèmes en me citant des personnes que je peux rencontrer, je me vois mal essayer de chercher, parmi les 230 employés du Musée d'art et d'histoire et les 65 de la Bibliothèque de Genève, lesquels souffrent!

Je vous remercie de votre interpellation, Madame Brunier, même si le ton n'en était pas forcément agréable, et j'attends maintenant de votre part des éléments plus concrets qui me permettront de résoudre les problèmes – si problèmes il y a.

*L'interpellation est close.*

**10. Projet d'arrêté du 9 octobre 2007 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Maria Casares, Vera Figurek, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Halte aux atteintes portées aux plus démunis!» (PA-72)<sup>1</sup>.**

*Exposé des motifs*

De longue date, la Ville de Genève accorde des prestations d'assistance aux personnes âgées ayant des revenus limités. Ces prestations découlaient de l'assistance publique à une époque où les assurances sociales n'existaient pas. Cette assistance, qui existe toujours en raison du montant modeste des rentes AVS-AI les plus basses, portait initialement sur des prestations en nature (nourriture, bois de chauffage, etc.), qui ont été remplacées depuis un certain temps par des versements en espèces, à savoir 185 francs par mois pour les personnes seules et 265 francs pour les couples.

Ces prestations entrent dans le cadre des compétences communales. En effet, et en vertu des dispositions découlant de la Constitution fédérale qui règlent la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, l'assistance publique, y compris les prestations de caractère social, relèvent en premier lieu des cantons et des communes, sous réserve des lois spécifiques applicables à l'assistance vieillesse et invalidité ainsi qu'au chômage. Ces lois sur l'AVS et l'AI portent sur des prestations minimales, qui peuvent être complétées par des aides financières cantonales et communales.

C'est ainsi que le Canton de Genève s'est doté d'une loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité (J 7 15), qui a été adoptée par le Grand Conseil en date du 23 octobre 1968. Le versement d'allocations complémentaires cantonales,

---

<sup>1</sup> Annoncé, 1457. Motion d'ordre, 1477.

## Projet d'arrêté: halte aux atteintes portées aux plus démunis!

allouées aux bénéficiaires des rentes AVS ou AI, est fondé sur un revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). Ce revenu minimum n'est pas limité par le droit fédéral. Il est fixé par le Canton et celui-ci peut l'augmenter.

De même, rien n'empêche les communes d'accorder une aide complémentaire aux personnes domiciliées sur leur territoire qui bénéficient des allocations cantonales. Ces prestations communales se justifient d'autant plus que la rente AVS, complétée de l'aide cantonale, reste manifestement insuffisante pour les retraités ayant un revenu inférieur au RMCAS, en raison du coût élevé de la vie à Genève, qui est certainement l'un des plus élevés en Suisse pour les personnes ayant des petits revenus, en raison notamment des loyers, des prestations de chauffage et eau chaude, des primes d'assurances maladie, du coût des soins médicaux et dentaires, du prix des billets des Transports publics genevois, etc.

Dans ce contexte, la démarche du conseiller d'Etat François Longchamp consistant à déclarer que les prestations d'assistance publique communale pour les retraités et invalides ne peuvent pas être versées aux intéressés, à moins de diminuer le montant des allocations complémentaires cantonales, est à la fois juridiquement fautive et scandaleuse face aux milliers de retraités qui verront diminuer leurs moyens de vivre, alors que nos retraites minimales sont indécentes.

Cette prise de position du conseiller d'Etat relève d'une lettre du 24 juillet 2006 qu'il a adressée au président, à l'époque, de l'Association des communes genevoises, qui prône, en page 2, l'égalité de traitement par le bas, ce qui est scandaleux, pour «tendre vers davantage d'équité», tout en invoquant le non-dépassement du seuil maximal de revenu pour bénéficier de l'aide cantonale (cf. annexe).

La majorité du Conseil administratif a pris cette lettre pour de l'argent comptant, en supprimant la rubrique budgétaire pour 2008 portant sur l'aide financière aux bénéficiaires des allocations cantonales AVS-AI, quand bien même M. François Longchamp reconnaît au début de sa lettre que «l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) aurait dû, depuis toujours (*sic*), tenir compte des prestations versées par certaines communes aux bénéficiaires des prestations complémentaires».

Cette prise de position n'est pas sérieuse. Il n'est pas crédible que l'OCPA ait pu violer la loi durant de nombreuses années par rapport à l'aide communale qui atteint 10 millions de francs par année! De fait, si l'OCPA n'a pas pris en considération l'aide communale, c'est précisément parce qu'il a respecté la loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité (J 7 15)! En effet, pour bénéficier des prestations complémentaires cantonales, l'allocation cantonale est versée sur la base du revenu annuel déterminant et ne doit pas dépasser le RMCAS applicable fixé dans la loi J 7 15 (cf. article 4).

## Projet d'arrêté: halte aux atteintes portées aux plus démunis!

Or l'article 5 de la loi précitée, qui fixe les éléments retenus pour calculer le revenu déterminant des bénéficiaires des allocations cantonales, indique expressément en son alinéa 8 les éléments qui ne font pas partie du revenu déterminant, à savoir les prestations de l'assistance publique et surtout les prestations provenant de personnes et d'institutions publiques ou privées ayant manifestement le caractère d'assistance. Cette disposition a été reprise de l'article 3, alinéa 3, lettre c) de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité du 19 mars 1965.

Au vu de ce qui précède, la Ville de Genève, en sa qualité d'institution publique, a le droit d'accorder des prestations d'assistance pour les bénéficiaires de rentes AVS-AI modestes, dont le revenu est inférieur au RMCAS fixé dans la loi J 7 15. Ce RMCAS constitue le revenu minimal pour vivre décemment, mais il est insuffisant en raison du coût de la vie à Genève.

Au vu de la modicité du RMCAS, les auteurs du présent projet considèrent que ce minimum vital, qui n'est qu'au niveau plancher de subsistance, doit être complété par des prestations, qui ont manifestement le caractère d'assistance, compte tenu de la modicité de ces prestations.

Les auteurs du présent projet soumettent donc au Conseil municipal un règlement municipal pour instaurer d'une manière légale l'assistance communale aux retraités et invalides que la majorité du Conseil administratif a supprimée dans le projet de budget 2008. Quant au financement de cette assistance, il ne pose pas de problème, puisque le Conseil administratif vient d'être informé par le Conseil d'Etat que les recettes fiscales de la Ville vont bénéficier d'une hausse de 48 millions par rapport au montant des recettes figurant dans le projet de budget.

Ce règlement aura le mérite de clarifier la situation juridique et de créer une dépense liée qui devra être portée chaque année dans le budget de la Ville, tant que ledit règlement, qui est susceptible d'un référendum – ce qui n'est pas le cas du budget – n'est pas modifié.

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les compétences des communes en matière d'assistance publique;

sur proposition du groupe A gauche toute!,

Projet d'arrêté: halte aux atteintes portées aux plus démunis!

*arrête:*

*Article unique.* – Approuve le règlement municipal sur les prestations d'assistance accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides dans la teneur suivante:

**Règlement municipal sur les prestations d'assistance  
accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides**

*Article premier.* – Les personnes domiciliées sur le territoire de la Ville de Genève qui bénéficient des prestations relevant de la loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité (J 7 15), du 25 octobre 1968, reçoivent également des prestations d'assistance municipale accordées sous forme d'aide financière en raison du coût élevé de la vie à Genève, notamment à titre de contribution à leur loyer, à leurs frais de chauffage et d'eau chaude ainsi qu'à leurs frais médicaux, dentaires et hospitaliers. Ces prestations ne sont toutefois pas allouées aux personnes en institution.

*Art. 2.* – Le montant de la prestation d'assistance s'élève à 185 francs par mois pour les personnes seules et à 265 francs pour les couples vivant ensemble.

*Art. 3.* – Le montant des prestations découlant de l'article 2 est prélevé sur une rubrique spécifique figurant à cet effet au budget annuel de la Ville de Genève.

*Art. 4 (transitoire).* – Le montant nécessaire en vertu de l'article 3 est prélevé sur l'augmentation, annoncée par l'Etat, des recettes fiscales de la Ville de Genève par rapport à celles portées dans le budget 2008 dont le Conseil municipal a été saisi.

*Art. 5.* – Ce règlement entre en vigueur dès la fin du délai référendaire, soit le...

*Annexe:* texte de la lettre du 24 juillet 2006 du conseiller d'Etat François Longchamp

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2008 (soir)  
Projet d'arrêté: halte aux atteintes portées aux plus démunis!

Monsieur Pascal Chobaz  
Président  
Monsieur Michel Hug  
Secrétaire général  
Association des communes genevoises  
Boulevard des Promenades 20  
1227 Carouge

Genève, le 24 juillet 2006

*Concerne:* prestations complémentaires

Monsieur le président,  
Monsieur le secrétaire général,

J'accuse réception de votre courrier du 6 juillet 2006 qui a retenu toute mon attention et vous en remercie.

Comme vous le savez, l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) aurait dû, depuis toujours, tenir compte des prestations versées par certaines communes aux bénéficiaires des prestations complémentaires. Faute d'informations précises, l'OCPA n'a pu, à ce jour, intégrer ces prestations communales dans le calcul des prestations complémentaires. Cette non-prise en compte de prestations versées a amené l'office à verser, pendant des années, des prestations complémentaires fédérales et cantonales trop élevées. Cela sera d'autant plus délicat quand la participation de la Confédération aux prestations complémentaires fédérales passera, en 2008, de 1/10 à 5/8 dans le cadre de la Réforme de la péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Vous comprendrez que le Canton de Genève ne peut en aucun cas prendre le risque d'être accusé de détournement de subventions fédérales en omettant de prendre en compte les prestations communales versées aux bénéficiaires.

La prise en compte des prestations communales est non seulement indispensable pour garantir l'égalité de traitement entre les différents bénéficiaires des prestations complémentaires, mais elle permettra également d'abaisser l'effet de seuil. Une personne qui est aujourd'hui juste au-dessus des barèmes des prestations complémentaires se trouve avec un revenu disponible nettement inférieur à celui d'une personne dont le revenu se trouve juste en dessous des barèmes. Le paiement par l'OCPA des primes d'assurance-maladie, des frais de maladie (franchise, participations, aide et soin à domicile, etc.), la mise à disposition d'un abonnement des Transports publics genevois (TPG) annuel pour la modique somme de 60 francs, l'exonération des redevances télévision et radio, ainsi que les prestations versées par les communes constituent ainsi un effet de seuil malheureusement important.

La prise en compte des prestations devient ainsi impérative, tant pour respecter le droit fédéral, que pour réduire l'effet de seuil, tout en analysant des pistes supplémentaires pour réduire cet effet et tendre vers davantage d'équité. Conscient que la période jusqu'au printemps 2007 n'est pas propice à des changements brusques, je vous confirme, par la présente, que la prise en compte des prestations communales n'interviendra qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008, à condition que toutes les communes transmettent d'ici au 1<sup>er</sup> octobre 2006 les listes de bénéficiaires et montants versés.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le président, Monsieur le secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*François Longchamp*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que ce projet d'arrêté PA-72 a été retiré par ses auteurs.

## 11. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu le projet d'arrêté suivant:

- PA-75, de *M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder*, *MM. Roland Crot* et *Jacques Hämmerli*: «Introduire l'interpellation écrite dans le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève».

Nous avons également reçu les motions suivantes:

- M-772, de *MM. Vincent Maitre*, *Alain de Kalbermatten*, *Jean-Charles Lathion*, *Robert Pattaroni*, *M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato*, *Marie Chappuis*, *Nelly Hartlieb*, *Alexandra Rys*, *Odette Saez*, *Florence Kraft-Babel*, *MM. Alexandre Chevalier*, *Jean Sanchez* et *Alexis Barbey*: «Sécurité informatique: connectons-nous à la réalité!»;
- M-773, de *MM. Simon Brandt*, *Olivier Fiumelli*, *Grégory Baud*, *Rémy Burri*, *Guy Dossan*, *M<sup>mes</sup> Virginie Jordan*, *Christine Camporini*, *Patricia Richard* et *Anne-Marie Gisler*: «Un nouvel espace culturel à Saint-Gervais»;
- M-774, de *MM. Simon Brandt*, *Olivier Fiumelli*, *Grégory Baud*, *Rémy Burri*, *Guy Dossan*, *M<sup>mes</sup> Virginie Jordan*, *Christine Camporini*, *Patricia Richard* et *Anne-Marie Gisler*: «Mettons fin au non-sens économique de la taxe professionnelle».

Enfin, nous avons reçu la résolution suivante:

- R-107, de *M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder*, *MM. Jacques Baud*, *Sylvain Clavel*, *Roland Crot*, *Jacques Hämmerli*, *Richard North*, *Pascal Rubeli*, *Gilbert Schreyer* et *Olivier Tauxe*: «Maintenance du cercle d'UGS».

## 12. Interpellations.

Néant.

**13. Questions écrites.**

**Le président.** Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-280, de *M. Jacques Hämmerli*: «Où l'on constate que le Conseil administratif se soucie peu des intérêts patrimoniaux de la Ville de Genève».

Séance levée à 22 h 55.

## SOMMAIRE

- |   |      |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif . . . . .  | 4362 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .  | 4362 |
| 3. Pétitions. . . . .   | 4362 |
| 4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 4 000 000 de francs destiné au concours et à l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives, parcelle 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-473 A). Suite du premier débat . . . . . | 4362 |
| 5. Motion du 17 septembre 2007 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre, Robert Pattaroni, M <sup>mes</sup> Anne Caron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez: «Pour une retraite flexible et à la carte en faveur du personnel de la Ville de Genève» (M-702) . . . . .   | 4374 |
| 6. Motion du 17 septembre 2007 de MM. Simon Brandt, Grégory Baud, Rémy Burri, M <sup>me</sup> Christine Camporini, MM. Guy Dossan, Olivier Fiumelli, M <sup>mes</sup> Anne-Marie Gisler, Virginie Jordan et Patricia Richard: «Financement des toilettes publiques par la concession d'affichage» (M-708). . . . .  | 4383 |
| 7. Motion du 17 septembre 2007 de M <sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Sophie de Weck Haddad, Sandrine Burger, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, MM. Mathias Buschbeck, Philippe Cottet, Alpha Dramé, Yves de Matteis et Gilles Garazi: «Des nants à l'air libre» (M-710) . . . . .  | 4392 |
| 8. Motion du 17 septembre 2007 de MM. Alexandre Chevalier, Jean Sanchez et M <sup>me</sup> Nathalie Fontanet: «Une ville plus éclairée est une ville plus sûre» (M-712) . . . . .   | 4402 |

9. Interpellation du 17 septembre 2007 de M<sup>me</sup> Isabelle Brunier: «Des conditions de travail saines et sereines au Musée d'art et d'histoire et à la Bibliothèque de Genève» (I-163). . . . . 4407
10. Projet d'arrêté du 9 octobre 2007 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez, Maria Casares, Vera Figurek, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Halte aux atteintes portées aux plus démunis!» (PA-72). . . . . 4412
11. Propositions des conseillers municipaux . . . . . 4417
12. Interpellations . . . . . 4417
13. Questions écrites . . . . . 4418

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*